



Assemblée générale

Distr.: Générale
15 mars 2002

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Quarante-cinquième session
Vienne, 5-14 juin 2002

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur sa trente-neuvième session tenue à Vienne du 25 février au 8 mars 2002

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-22	3
A. Participation	3-7	3
B. Adoption de l'ordre du jour	8	3
C. Documentation	9	4
D. Débat général	10-14	4
E. Rapports nationaux	15-16	4
F. Colloques	17-21	5
G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique	22	5
II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	23-48	6
A. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ..	28-40	6
B. Service international d'information spatiale	41-42	10
C. Coopération régionale et interrégionale	43-48	10



III.	Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)	49-55	11
IV.	Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre	56-64	12
V.	Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace	65-77	13
VI.	Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux	78-90	14
VII.	Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles	91-111	16
	A. Systèmes de satellites et de distribution de données existants et prévus pouvant être utilisés en temps réel pour la gestion des catastrophes	95-104	16
	B. Lacunes des systèmes de satellites et de distribution de données	105-111	18
VIII.	Débris spatiaux	112-126	19
IX.	Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement	127-134	21
X.	Coopération internationale en vue de limiter les activités publicitaires dans l'espace susceptibles de gêner les observations astronomiques	135-142	22
XI.	Mobilisation de ressources financières pour développer les capacités en matière d'application des sciences et des techniques spatiales	143-147	23
XII.	Projet d'ordre du jour provisoire de la quarantième session du Sous-Comité scientifique et technique	148-152	23
Annexes			
I.	Documents dont était saisi le Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-neuvième session		25
II.	Rapport du Groupe de travail plénier		30
III.	Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace		43

I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa trente-neuvième session à l'Office des Nations Unies à Vienne, du 25 février au 8 mars 2002, sous la présidence de M. Karl Doetsch (Canada).
2. Le Sous-Comité a tenu 19 séances.

A. Participation

3. Ont assisté à la session les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Turquie et Venezuela.
4. Lors de la 561^e séance, le 25 février 2002, le Président a informé le Sous-Comité que l'Algérie, la Finlande, la Jamahiriya arabe libyenne, la Thaïlande et la Suisse avaient demandé à assister à la session. Comme il est d'usage, ces États ont été invités à envoyer une délégation qui assisterait à la trente-huitième session du Sous-Comité et prendrait la parole, le cas échéant, sans préjudice de la suite qui serait donnée à d'autres demandes de cette nature et sans que cela implique une décision quelconque du Sous-Comité quant au statut de ces délégations, le Sous-Comité accédant à ces demandes à sa convenance.
5. Y ont également été représentées par des observateurs les institutions spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies ci-après: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

6. Des observateurs de la Commission européenne, de l'Agence spatiale européenne (ESA), du Comité de la recherche spatiale (COSPAR), de l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), de la Fédération internationale d'astronautique (FIA), de l'Union astronomique internationale (UAI), de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), de l'Université internationale de l'espace (UIE), de la National Space Society (NSS) et du Conseil consultatif de la génération spatiale ont également assisté à la session.

7. La liste des représentants des États, des entités des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.1/INF/31.

B. Adoption de l'ordre du jour

8. À sa 561^e séance, le 25 février 2002, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Déclaration du Président.
 3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
 4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
 5. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
 6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
 7. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
 8. Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des

- services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux.
9. Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles.
 10. Débris spatiaux.
 11. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.
 12. Coopération internationale en vue de limiter les activités publicitaires dans l'espace susceptibles de gêner les observations astronomiques.
 13. Mobilisation de ressources financières pour développer la capacité en matière d'application des sciences et des techniques spatiales.
 14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarantième session du Sous-Comité scientifique et technique.
 15. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

C. Documentation

9. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des documents dont le Sous-Comité était saisi.

D. Débat général

10. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États Membres suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Turquie. Le représentant du Venezuela a

également fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Des observateurs de l'UNESCO, du COSPAR, d'EURISY, de la Fédération internationale d'astronautique, de l'Union astronomique internationale, de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, de l'Université internationale de l'espace (UIE) et de la National Space Society (NSS) ont également fait des déclarations. Les délégués de l'Algérie et de la Jamahiriya arabe libyenne ont aussi fait des déclarations d'ordre général.

11. Le représentant de la Slovaquie a présenté un exposé technique intitulé "La recherche spatiale en Slovaquie". Une réunion d'information a également été organisée par l'Institut américain d'aéronautique et d'astronautique (AIAA), la FIA et le Bureau des affaires spatiales sur le Congrès mondial de l'espace, qui doit se tenir à Houston (Texas, États-Unis) du 10 au 19 octobre 2002.

12. À la 561^e séance, le 25 février 2002, le Président a donné un aperçu des travaux menés par le Sous-Comité à sa trente-neuvième session et a passé en revue les activités spatiales mises en œuvre au cours de l'année écoulée, y compris les importants progrès réalisés grâce à la coopération internationale.

13. À la 561^e séance, le Directeur du Bureau des affaires spatiales a également passé en revue le programme de travail du Bureau.

14. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que les Gouvernements de la France et de la République de Corée avaient mis à la disposition du Bureau des affaires spatiales des experts associés pour l'aider à mener à bien les activités liées à l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).

E. Rapports nationaux

15. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports qui ont été présentés par les États Membres (A/AC.105/778) et examinés par lui au titre du point 3 de l'ordre du jour intitulé "Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales". Le Sous-Comité a recommandé que le Secrétariat

continue d'inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

16. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction l'intérêt que les États et les organisations ont porté au point de l'ordre du jour intitulé "Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales". Cela, de même que l'ordre du jour serré du Sous-Comité, a démontré leur vif intérêt pour les travaux du Sous-Comité dans son ensemble. Il a été proposé, à titre indicatif, que les déclarations faites lors du débat général se limitent, à l'avenir, à cinq à dix minutes, bien qu'il faille inviter les États à continuer de fournir des renseignements sur leurs programmes spatiaux dans leurs rapports écrits sur les activités spatiales mentionnés au paragraphe 15 ci-dessus.

F. Colloques

17. Conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 2001, un colloque a été organisé par le COSPAR et la FIA sur le thème suivant: "La télédétection au service d'une gestion fonctionnelle de l'eau dans les pays arides et semi-arides". La première partie du colloque, intitulée "La télédétection à l'appui des décisions relatives à l'allocation de l'eau", s'est tenue le 25 février 2002 sous la présidence de J. Ortner, de la FIA, et de S. Vibulsresth, du COSPAR. La deuxième partie, intitulée "De nouvelles technologies pour une meilleure gestion de l'eau", s'est tenue le 26 février 2002 sous la présidence de J. Aschbacher, du COSPAR, et de B. Coquil, de la FIA.

18. Les exposés présentés lors de ce colloque ont été les suivants: "Aperçu de la gestion des eaux et rôle de la télédétection sur le terrain", par Y. Kerr, du COSPAR; "Aperçu de la gestion des eaux dans les régions arides et semi-arides: comparaison des méthodes et techniques traditionnelles utilisant la télédétection", par D. El-Hadani, du COSPAR; "Télédétection et gestion des eaux en Italie: aspects opérationnels et développement", par F. Nirchio, de la FIA; "Télédétection et gestion des eaux en Inde", par G. M. Nair, de la FIA; "Application de la télédétection à la gestion durable des ressources en eau dans les régions arides et semi-arides du Brésil", par E. Novo, de la FIA; "De nouvelles technologies pour une meilleure gestion de l'eau", par P. Houser, du COSPAR; "Télédétection et gestion des eaux au

Pakistan", par J. Ali, de la FIA; "Mesure des précipitations au moyen des satellites", par A. Gruber, du COSPAR; et "Télédétection et gestion des eaux en Chine", par Li Jiren, de la FIA.

19. Conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, un colloque sur "Développement des applications opérationnelles de la télédétection à très haute résolution: potentiel et écueils des applications civiles" s'est tenu le 4 mars 2002 afin de renforcer le partenariat entre le Sous-Comité et l'industrie. Ce colloque a été animé par B. Mahone, de l'Aerospace Industries Association of America.

20. Les exposés présentés lors de ce colloque ont été les suivants: "Les applications de télédétection Cosmo-SKYMed", par L. Candela, de l'Agence spatiale italienne (ASI) et L. Rossi de e-GEOS; "Applications actuelles et futures de la télédétection: le point de vue américain", par B. Mahone de l'Aerospace Industries Association of America; "Données haute résolution russes: état, tendances et applications", par A. Movlyav, de Sovinform Sputnik; "Constitution de partenariats avec les utilisateurs finaux: exploitation opérationnelle de données haute résolution aux fins d'activités de développement: le point de vue asiatique", par M. Y. S. Prasad, d'Antrix; "Imagerie haute résolution et développement durable", par A. Fortescue, du Centre d'applications satellites du Conseil sud-africain de la recherche scientifique et industrielle; "Les données à très haute résolution et les systèmes d'information géographique comme moyens efficaces de contrôler l'utilisation prévue des terres", par H. Lopez, de Geosystems; et "Spot-5: une nouvelle stratégie de développement social et économique", par Y. Béchacq, de Spot Image.

21. À l'issue de ces présentations, il a été organisé une conférence-débat sur le thème "Comment l'industrie peut-elle transformer le potentiel de la télédétection à très haute résolution en applications pratiques au profit de tous?"

G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique

22. Après avoir examiné les différents points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité a, à sa 579^e séance, le 8 mars 2002, adopté son rapport au Comité des

utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, contenant les vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

23. Conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné un point consacré au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

24. À la 565^e séance, le 27 février 2002, le Spécialiste des applications des techniques spatiales a donné un aperçu des activités entreprises et prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

25. Les représentants de l'Autriche, du Brésil, du Chili, de la Colombie, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Iraq, du Japon et du Maroc ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Une déclaration a également été faite par l'observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale.

26. Conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a, à sa 565^e séance, le 27 février 2002, reconvoqué le Groupe de travail plénier, sous la présidence de Muhammad Nasim Shah (Pakistan). Le Groupe de travail plénier a tenu 11 séances du 27 février au 8 mars 2002.

27. À sa 579^e séance, le 8 mars 2002, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier qui figure à l'annexe II du présent rapport.

A. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

28. Le Sous-Comité était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/773). Le Sous-Comité a noté que les activités prévues pour 2001 au titre du Programme avaient été menées à bien, et s'est félicité du travail accompli par le Spécialiste à cet égard.

29. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis la dernière session, des contributions supplémentaires pour 2001 avaient été versées par

divers États Membres et organisations, comme il en était rendu compte dans le rapport du Spécialiste (A/AC.105/773, par. 37 et 38). Le Sous-Comité a également noté avec satisfaction que le Gouvernement autrichien avait de nouveau fourni les services d'un spécialiste associé pour appuyer la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2001.

30. Le Sous-Comité s'est de nouveau déclaré préoccupé par le montant toujours limité des ressources financières disponibles pour exécuter le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et a appelé les États Membres à financer celui-ci par des contributions volontaires. Il a estimé que les ressources limitées du système des Nations Unies devraient être concentrées sur les activités revêtant un caractère de priorité absolue; il a fait observer que l'exécution du Programme constituait l'activité prioritaire du Bureau des affaires spatiales.

31. Le Sous-Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales aidait les pays en développement et les pays en transition à participer aux activités spatiales proposées dans les recommandations d'UNISPACE III, en particulier celles figurant dans la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain¹, et à en tirer parti.

32. Le Sous-Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales cherchait à encourager, par le biais de la coopération internationale, l'utilisation des techniques spatiales et des données spatiales pour favoriser le développement économique et social durable des pays en développement, en sensibilisant les décideurs à l'intérêt économique et aux avantages supplémentaires pouvant être obtenus, en renforçant la capacité des pays en développement d'utiliser les techniques spatiales ou en constituant une telle capacité quand celle-ci n'existe pas, et en développant les activités d'information et de sensibilisation en ce qui concerne les retombées des techniques spatiales. Il a également noté qu'en mettant en œuvre le Programme, le Spécialiste des applications des techniques spatiales tiendrait compte des lignes directrices fournies par le Groupe de travail plénier telles qu'elles figurent à l'annexe II du présent rapport.

33. Le Sous-Comité a noté que, outre les conférences, stages de formation, ateliers et colloques

prévus en 2002 (voir le paragraphe 39 ci-dessous), les autres activités du Programme en 2002 viseraient principalement à:

a) Apporter un appui à l'éducation et à la formation afin de renforcer les capacités des pays en développement, notamment par l'intermédiaire des centres régionaux d'enseignement des sciences et des technologies spatiales, y compris le Réseau des établissements d'enseignement et de recherche dans le domaine des sciences et des techniques spatiales d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est;

b) Fournir une assistance technique afin d'encourager l'utilisation des techniques spatiales dans les programmes de développement, en particulier en continuant d'apporter un appui aux projets pilotes faisant suite aux activités du Programme ou en lançant de tels projets;

c) Faciliter l'accès aux données et autres informations concernant l'espace à l'intention du grand public et entreprendre des activités de sensibilisation pour favoriser la participation des jeunes aux activités spatiales.

1. 2001

Conférences, stages de formation et ateliers des Nations Unies

34. S'agissant des activités que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a exécutées en 2001, le Sous-Comité a exprimé sa gratitude:

a) Au Gouvernement de la République arabe syrienne, ainsi qu'à l'ESA et au COSPAR pour avoir coparrainé le quatrième Atelier Organisation des Nations Unies/Agence spatiale européenne/Comité de la recherche spatiale sur les techniques d'analyse des données et de traitement des images, qui a été accueilli par l'Organisation générale de télédétection (GORS) de la République arabe syrienne et qui s'est tenu à Damas du 25 au 29 mars 2001;

b) Au Gouvernement suédois, représenté par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA), pour avoir coparrainé le onzième Stage international Organisation des Nations Unies/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, qui a été accueilli par l'Université de Stockholm, Metria Satellus AB et le

service national suédois du cadastre et qui s'est tenu à Stockholm et Kiruna (Suède) du 2 mai au 9 juin 2001;

c) Au Gouvernement mauricien, ainsi qu'à l'ESA, au Centre national français d'études spatiales (CNES), à l'Agence spatiale allemande (DLR), à la National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis d'Amérique, à l'Observatoire astronomique national japonais et à la Planetary Society, pour avoir coparrainé le dixième Atelier Organisation des Nations Unies/Agence spatiale européenne sur les sciences spatiales fondamentales: exploration de l'univers; études du ciel; exploration de l'espace et technologies spatiales, qui a été accueilli par l'Université de Maurice et qui s'est tenu à Réduit (Maurice) du 25 au 29 juin 2001;

d) Au Gouvernement malaisien, ainsi qu'au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, pour avoir coparrainé le premier Atelier Organisation des Nations Unies/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui a été accueilli par le Département des levés et de la cartographie du Ministère malaisien de l'aménagement foncier et du développement coopératif et qui s'est tenu à Kuala Lumpur du 20 au 24 août 2001;

e) À l'ESA, pour avoir coparrainé la Réunion Organisation des Nations Unies de spécialistes sur les centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales, leur statut et leur développement futur, qui a été accueillie à l'Institut européen de recherches spatiales (ESRIN) de l'ESA et qui s'est tenue à Frascati (Italie) du 3 au 7 septembre 2001;

f) Au Gouvernement autrichien, ainsi qu'à l'ESA, pour avoir coparrainé le deuxième Colloque Organisation des Nations Unies/Autriche/Agence spatiale européenne sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales, qui a été accueilli par le Centre de recherche de Graz de l'Académie autrichienne des sciences et qui s'est tenu à Graz (Autriche) du 17 au 20 septembre 2001;

g) Au Gouvernement français, ainsi qu'à la Fédération internationale d'astronautique (FIA), à l'ESA et au CNES, pour avoir coparrainé l'Atelier Organisation des Nations Unies/Fédération internationale d'astronautique sur la mise en œuvre pratique des techniques spatiales: possibilités et défis dans le contexte du développement durable, qui a été

accueilli par l'École des mines d'Albi (France) et qui s'est tenu à Albi (France) du 27 au 29 septembre 2001;

h) Au Gouvernement français, ainsi qu'au Sous-Comité sur les petits satellites au service des pays en développement de l'Académie internationale d'aéronautique, pour avoir coparrainé l'Atelier Organisation des Nations Unies/Académie internationale d'aéronautique sur les petits satellites au service des pays en développement: la perspective africaine, qui s'est tenu à Toulouse (France) le 2 octobre 2001;

i) Au Gouvernement des États-Unis, ainsi qu'au Gouvernement autrichien, à la Commission européenne et à l'Agence spatiale autrichienne, pour avoir coparrainé le deuxième Atelier régional Organisation des Nations Unies/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui a été accueilli par l'Autriche et l'Agence spatiale autrichienne et qui s'est tenu à Vienne du 26 au 30 novembre 2001.

Bourses de longue durée pour une formation approfondie

35. Le Sous-Comité a remercié l'ESA d'avoir offert pour la période 2001-2002 deux bourses de six mois en vue de recherches sur la technologie de la télédétection dans les locaux de l'ESA à l'Institut européen de recherches spatiales (ESRIN) de Frascati (Italie), et trois bourses d'un an en vue de recherches pendant la même période sur les systèmes de télécommunication, sur les antennes spatiales et l'électromagnétisme et sur les instruments de télédétection au Centre européen de recherche et de technologie spatiales de l'ESA à Noordwijk (Pays-Bas).

36. Le Sous-Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales ainsi que dans le cadre de projets d'application en offrant des bourses de perfectionnement de longue durée, et il a instamment prié les États Membres d'offrir de telles possibilités dans leurs établissements spécialisés.

Services consultatifs techniques

37. Le Sous-Comité a pris note des services consultatifs suivants, assurés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications

des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale et mondiale dans ce domaine²:

a) En collaboration avec l'ESA et le Japon, activités de suivi de la série d'ateliers sur les sciences spatiales fondamentales;

b) Assistance en vue de contribuer au développement et au fonctionnement du Conseil Asie-Pacifique des communications par satellite;

c) En collaboration avec l'Institut américain d'aéronautique et d'astronautique, sixième Atelier sur le thème "S'attaquer aux problèmes du nouveau millénaire grâce à la coopération internationale dans le domaine spatial", tenu à Séville (Espagne) du 11 au 15 mars 2001, et parrainage des participants venant des pays en développement;

d) Collaboration avec le Groupe d'appui à la gestion des catastrophes du Comité des satellites d'observation de la Terre (CEOS) pour recenser les problèmes rencontrés par les institutions de pays en développement s'occupant de gestion des catastrophes afin que le Groupe d'appui les prenne; et collaboration avec le Groupe de travail ad hoc du CEOS sur l'éducation et la formation pour définir et recommander des mesures que les membres du CEOS pourraient prendre en vue de renforcer la capacité des pays en développement d'exploiter les données d'observation de la Terre;

e) En collaboration avec l'ESA et le département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, fourniture de l'assistance technique et pédagogique nécessaire à l'exécution de projets sur l'utilisation des données d'observation de la Terre pour surveiller les glaciers et les couvertures neigeuses en Amérique latine et pour faciliter la gestion des zones côtières en Asie, en vue de renforcer la capacité des institutions participantes d'utiliser des données d'observation de la Terre pour la gestion des ressources.

Promotion du développement de la coopération dans le domaine des sciences et des techniques spatiales

38. Le Sous-Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait coparrainé la participation de scientifiques de pays en développement à l'Atelier

Organisation des Nations Unies/Fédération internationale d'astronautique sur la mise en œuvre pratique des applications spatiales: possibilités et défis dans le contexte du développement durable, tenu à Albi (France) en septembre 2001, ainsi qu'au cinquante-deuxième Congrès de la FIA, tenu à Toulouse (France) du 1^{er} au 5 octobre 2001.

2. 2002

Conférences, stages de formation, ateliers et colloques des Nations Unies

39. Le Sous-Comité a recommandé l'approbation du programme d'ateliers, de stages de formation et de colloques ci-après, qui doivent être organisés en 2002 par le Bureau des affaires spatiales, les gouvernements hôtes et d'autres entités:

a) Atelier ONU sur la recherche et le sauvetage assistés par satellite, qui doit se tenir à Bangalore (Inde) du 18 au 22 mars 2002;

b) Troisième Atelier régional ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite qui doit se tenir à Santiago du Chili du 1^{er} au 5 avril 2002;

c) Douzième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, qui doit se tenir à Stockholm et Kiruna (Suède) du 2 mai au 8 juin 2002;

d) Quatrième Atelier régional ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui doit se tenir à Lusaka du 15 au 19 juillet 2002;

e) Atelier ONU/Afrique du Sud/Agence spatiale européenne sur l'utilisation des techniques spatiales au service du développement durable, coparrainé par Astrium, qui doit se tenir à Stellenbosch (Afrique du Sud) en août 2002;

f) Onzième Atelier ONU/Agence spatiale européenne sur les sciences spatiales fondamentales, qui doit se tenir à Córdoba (Argentine) du 9 au 13 septembre 2002;

g) Troisième Colloque ONU/Autriche/Agence spatiale européenne sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales, qui doit se tenir à Graz (Autriche) du 9 au 12 septembre 2002;

h) Atelier ONU/Commission économique pour l'Afrique/Agence spatiale européenne/Comité sur les satellites d'observation de la Terre sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes au profit de l'Afrique, qui doit se tenir à Addis-Abeba du 1^{er} au 5 juillet 2002;

i) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur le thème "Des solutions spatiales à des problèmes mondiaux: constituer des partenariats avec toutes les parties prenantes à la sécurité et au développement de l'homme, qui doit se tenir à Houston (Texas, États-Unis), du 10 au 12 octobre 2002;

j) Troisième Atelier ONU/Académie internationale d'astronautique sur les petits satellites au service des pays en développement: au-delà du transfert de technologies, qui doit se tenir à Houston (Texas, États-Unis), le 12 octobre 2002;

k) Atelier ONU/Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique/Agence spatiale européenne/Comité sur les satellites d'observation de la Terre sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes au profit de l'Asie et du Pacifique, qui doit se tenir à Bangkok du 11 au 15 novembre 2002;

l) Réunion internationale d'experts ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui doit se tenir à Vienne du 11 au 15 novembre 2002;

m) Ateliers et stages à organiser dans les centres régionaux d'enseignement des sciences et des techniques spatiales affiliés à l'ONU.

3. Année 2003

40. Le Sous-Comité a noté que les activités suivantes, qui doivent être organisées en 2003 par le Bureau des affaires spatiales, les gouvernements hôtes et d'autres entités, avaient été proposées:

a) Treizième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, à Stockholm et Kiruna (Suède) en mai-juin 2003;

b) Colloque ONU/Autriche sur l'utilisation opérationnelle des techniques spatiales dans le développement durable, à Graz (Autriche) en septembre 2003;

c) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur l'utilisation des techniques spatiales au profit des pays en développement, à Brême (Allemagne) en septembre-octobre 2003;

d) Douzième Atelier ONU/Agence spatiale européenne sur les sciences spatiales fondamentales pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique;

e) Atelier ONU sur les applications de la télédétection au profit des pays en développement d'Asie occidentale, à Damas en mars 2003;

f) Atelier régional ONU sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes au profit des pays en développement d'Asie occidentale, au Liban;

g) Atelier régional ONU sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes au profit des pays en développement d'Europe centrale et orientale;

h) Plusieurs ateliers à organiser dans les centres régionaux d'enseignement des sciences et des techniques spatiales affiliés à l'ONU.

B. Service international d'information spatiale

41. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la treizième livraison de la série intitulée *Seminars of the United Nations Programme on Space Applications*³, qui contient une sélection de documents sur les activités du Programme, avait été publiée. Il a également pris note avec satisfaction de la publication de *Highlights in Space 2001*⁴, ouvrage établi à partir d'un rapport du COSPAR sur la recherche spatiale et d'un rapport de la FIA sur les sciences et les techniques spatiales et il a remercié le COSPAR, la FIA ainsi que l'Institut international de droit spatial pour leurs contributions. Il a également noté avec satisfaction la publication d'un répertoire sur l'éducation, la formation, la recherche et les bourses offertes dans le domaine des sciences et techniques spatiales et leurs applications⁵, qui est également disponible sur le site Web du Bureau des affaires spatiales « <http://www.oosa.unvienna.org> ». Enfin, il a noté que la publication sur papier du répertoire des systèmes d'information sur les sciences et les

techniques spatiales et du répertoire des spécialistes ne serait pas poursuivie, car des informations similaires et plus actuelles étaient largement diffusées par diverses agences spatiales et organisations s'occupant de l'espace et en raison de contraintes financières.

42. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué de renforcer la Service d'information spatiale et le site Web, qui présente, entre autres, un index régulièrement mis à jour des objets lancés dans l'espace. Le Sous-Comité a également noté avec satisfaction que le Secrétariat avait créé un site Web sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies « <http://www.uncosa.unvienna.org> ».

C. Coopération régionale et interrégionale

43. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des efforts constants déployés par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales conformément à la résolution 45/72 de l'Assemblée générale, du 11 décembre 1990, en vue de piloter l'action menée au niveau international pour créer des centres régionaux d'enseignement des sciences et des technologies spatiales auprès d'établissements d'enseignement nationaux ou régionaux existant dans les pays en développement, comme mentionné dans le document intitulé "Centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales (affiliés à l'ONU)" (A/AC.105/749). Il a également noté qu'une fois créé, chaque centre pourrait se développer et s'intégrer à un réseau qui se consacrerait à des aspects précis des programmes des établissements susmentionnés dans le domaine des sciences et des techniques spatiales dans chaque région.

44. Le Sous-Comité a rappelé que, dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale avait fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que ces centres soient mis en place dans les meilleurs délais sur la base de l'affiliation à l'Organisation des Nations Unies, affiliation qui leur donnerait la notoriété indispensable et leur permettrait d'attirer des donateurs et d'établir des relations scientifiques avec des institutions nationales et internationales dans le domaine de l'espace.

45. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace, de langue française, avait organisé en 2001 un atelier sur la télédétection et les systèmes d'information géographique, suivi d'un stage de neuf mois sur le même sujet. Il a également noté qu'un stage de neuf mois sur la météorologie par satellite avait commencé en 2002.

46. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, de langue anglaise, avait organisé en 2001 un atelier sur la télédétection et les systèmes d'information géographique, suivi d'un stage de formation de neuf mois sur les mêmes sujets.

47. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique avait organisé à Dehra Dun (Inde) la troisième réunion de son Comité consultatif, le 15 mai 2001, et la sixième réunion de son Conseil d'administration, le 17 mai 2001. Le Sous-Comité a également noté que le troisième stage de formation postuniversitaire à la météorologie par satellite et au climat mondial, le troisième stage de formation postuniversitaire aux sciences de l'espace et de l'atmosphère et le septième stage de formation postuniversitaire à la télédétection et aux systèmes d'information géographique devaient avoir lieu en 2002.

48. Le Sous-Comité a insisté sur l'importance de la coopération régionale et internationale – partage des charges utiles, diffusion d'informations sur les retombées des sciences et techniques spatiales et compatibilité des systèmes spatiaux – pour que tous les pays puissent tirer profit des techniques spatiales.

III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

49. Conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné la question de l'application des recommandations de la troisième Conférence des

Nations Unies sur l'exploration et les utilisations de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). En application du paragraphe 19 de ladite résolution, le Sous-Comité a demandé au Groupe de travail plénier, constitué à sa 565^e séance, le 27 février 2002, d'examiner cette question.

50. À sa 579^e séance, le 8 mars 2002, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier touchant l'application des recommandations d'UNISPACE III, telles que figurant dans le rapport du Groupe de travail plénier (voir annexe II).

51. Les représentants des pays dont le nom suit ont fait des déclarations: Allemagne, Colombie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Japon et Royaume-Uni. L'observateur de l'ESA a également fait une déclaration.

52. L'organisation non gouvernementale Space Week International Association a informé le Sous-Comité des activités qui avaient été organisées à travers le monde dans le cadre de la Semaine mondiale de l'espace 2001.

53. Le Sous-Comité a pris note de l'invitation lancée par le Directeur du Bureau des affaires spatiales aux États qui ne l'avaient pas encore déjà fait pour qu'ils désignent des coordonnateurs nationaux pour la Semaine mondiale de l'espace. Il a pris note également de l'invitation lancée par le Bureau des affaires spatiales aux États pour qu'ils envisagent d'accueillir des activités des Nations Unies dans le cadre de la Semaine mondiale de l'espace pour les années à venir.

54. Des observateurs du Conseil consultatif de la génération spatiale, organisation non gouvernementale, ont fait un exposé sur le thème "Les activités du Conseil consultatif de la génération spatiale à l'appui du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales".

55. Une délégation a émis l'avis qu'il importait que les membres des équipes chargées des recommandations d'UNISPACE III travaillent dans la transparence et fassent montre d'un esprit d'ouverture. Elle a encouragé les équipes à procéder à un inventaire exhaustif et approfondi des besoins de l'ensemble des États Membres, notamment les pays en développement, et à associer à leurs travaux toutes les entités pertinentes, en particulier les États, les organisations intergouvernementales et les entités non gouvernementales.

IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

56. Conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a poursuivi l'examen du point relatif à la télédétection de la Terre.

57. Au cours du débat, les délégations ont examiné les programmes nationaux et communs en matière de télédétection. Des exemples ont été donnés de programmes nationaux ainsi que de coopération bilatérale, régionale et internationale. Les représentants du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la France, de la Hongrie, de l'Inde, du Japon, du Pérou et de la Roumanie ont fait des déclarations au titre de ce point.

58. Les exposés techniques suivants ont été présentés sur la question de la télédétection de la Terre par satellite:

a) Programme franco-indien Megha Tropiques, par les représentants de la France et de l'Inde;

b) Projet français PACTES, par le représentant de la France;

c) Observation des sites du patrimoine mondial par télédétection, par le représentant de la Hongrie;

d) Applications des données de télédétection en République islamique d'Iran, par le représentant de la République islamique d'Iran;

e) Le succès de la mesure des précipitations tropicales et son impact sur la compréhension du cycle mondial de l'eau, par le représentant du Japon;

f) Partenariats mondiaux pour une mesure mondiale des précipitations, par le représentant des États-Unis;

g) La Mission Envisat de l'ESA: état d'avancement et applications, par l'observateur de l'ESA.

59. Le Sous-Comité a insisté sur l'importance d'un accès non discriminatoire, à un coût et dans des délais

raisonnables, aux données de télédétection les plus récentes et aux informations qui en découlent, ainsi que sur la nécessité de renforcer les capacités d'adoption et d'utilisation des techniques de télédétection, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement.

60. Le Sous-Comité a estimé qu'il fallait encourager la coopération internationale en ce qui concerne l'utilisation des satellites de télédétection. Il a noté l'importance de la compatibilité et de la complémentarité des systèmes de télédétection existants et futurs, ainsi que la nécessité d'une continuité dans l'acquisition des données. Il a également indiqué qu'il était important, en particulier pour les pays en développement, de partager les expériences et les technologies, de coopérer dans le cadre de centres internationaux et régionaux de télédétection et de travailler à des projets communs. Il a noté les rôles importants que jouaient des organisations telles que le CEOS et des mécanismes tels que la Stratégie mondiale intégrée d'observation en faveur de la coopération internationale dans des domaines liés aux applications de la télédétection.

61. Le Sous-Comité a insisté sur l'importance des systèmes de télédétection pour le développement durable, qu'il s'agisse de la surveillance de l'environnement terrestre, de la gestion des ressources naturelles, de la surveillance et de la prévention des catastrophes ou de la surveillance du climat.

62. Le Sous-Comité a noté que le Sommet mondial sur le développement durable, qui doit se tenir à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, offrirait une occasion de promouvoir les utilisations des applications spatiales pour le développement durable.

63. On a émis l'opinion qu'il faudrait mettre en place un cadre international auquel participeraient de nombreux pays pour l'observation mondiale au moyen de satellites multiples, renforcer les systèmes d'observation *in situ* grâce à la coopération internationale et qu'il était essentiel de mettre en place un cadre efficace pour l'observation mondiale en coordonnant les observations par satellite et *in situ*.

64. On a indiqué que la disponibilité réduite d'images de télédétection à très haute résolution, ce qu'ont illustré les récents événements d'Afghanistan,

préoccupait la communauté sans cesse plus nombreuse des utilisateurs de ces images.

V. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

65. Conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen de la question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, dans le cadre du plan de travail qu'il avait adopté à sa trente-cinquième session (A/AC.105/697, annexe III, appendice).

66. Le Sous-Comité scientifique et technique était saisi d'une note du Secrétariat intitulée "Recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux" (A/AC.105/770 et Add.1). Le Sous-Comité était également saisi du rapport prévu par le plan de travail pluriannuel concernant les utilisations pacifiques des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/C.1/L.256 et Add.1).

67. Les représentants de l'Argentine, du Canada, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

68. Le Sous-Comité a rappelé que l'Assemblée générale, par sa résolution 47/68, en date du 14 décembre 1992, avait adopté les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Il a noté qu'à sa quarante-quatrième session, le Comité des utilisations pacifique de l'espace extra-atmosphérique avait rappelé qu'il était convenu que les Principes devaient rester en l'état en attendant des modifications éventuelles et qu'il fallait, avant d'y apporter des modifications, examiner comme il convenait les buts et objectifs de toute révision proposée. Le Comité était convenu qu'à l'heure actuelle, il n'était pas justifié de modifier les Principes, mais qu'il importait que les États qui utilisaient des sources d'énergie nucléaires dans l'espace s'y conformer scrupuleusement.

69. Le Sous-Comité scientifique et technique est convenu que, pour l'instant, une révision des Principes ne se justifiait pas. Il est convenu en outre que tant qu'un consensus scientifique et technique solide ne

serait pas réalisé autour de l'idée de cette révision, il ne convenait pas de renvoyer la question au Sous-Comité juridique.

70. Le Sous-Comité scientifique et technique a été informé d'une nouvelle initiative en matière de systèmes nucléaires, inscrite dans le projet de budget de la NASA pour 2003. Ce programme, qui était un programme à long terme en deux parties, visait les objectifs suivants: i) mettre au point une nouvelle génération de générateurs radioisotopiques destinés à alimenter en électricité les engins spatiaux et leurs instruments scientifiques dans le cadre de missions à la surface des planètes et dans l'espace lointain; b) mettre au point un réacteur de fission fonctionnant à l'uranium et des techniques de propulsion électrique de pointe de manière à améliorer considérablement les moyens d'explorer à l'avenir le système solaire.

71. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des activités menées en 2001, depuis sa trente-huitième session, par son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace conformément au plan de travail adopté, notamment au cours de la période intersessions, de même que des contributions apportées par les États Membres au projet de rapport.

72. L'avis a été exprimé que les travaux entrepris par le Sous-Comité par l'intermédiaire de son Groupe de travail constitueraient une base solide qui permettrait d'analyser l'opportunité de réviser ou de modifier les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, compte tenu en particulier du développement des applications issues de l'utilisation de l'énergie nucléaire depuis 1992 et des progrès escomptés en la matière dans l'avenir.

73. L'avis a été exprimé que, étant donné le caractère unique que l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace revêtait, il ne serait absolument pas indiqué que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses sous-comités délèguent à telle ou telle organisation ou organe la responsabilité de réviser ou de modifier éventuellement les Principes.

74. On a estimé qu'il serait opportun de se mettre à la révision des Principes et que l'AIEA pourrait apporter une contribution importante à cet égard. Il serait normal de traiter cette question en coopération avec l'AIEA.

75. Conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa 561^e séance, le 25 février 2002, a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Le Groupe de travail a tenu 11 séances.

76. À sa 577^e séance, le 7 mars 2002, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail (voir l'annexe III au présent rapport). Il a noté par ailleurs avec satisfaction que, conformément au plan de travail, le Groupe de travail avait mis au point le texte définitif de son rapport intitulé "Examen de documents internationaux et de procédures nationales pouvant présenter un intérêt pour les utilisations pacifiques de sources d'énergie nucléaires dans l'espace" (A/AC.105/C.1/L.256/Rev.1)*.

77. Le Sous-Comité scientifique et technique est convenu d'inviter le Groupe de travail à poursuivre ses travaux entre sa session actuelle et sa quarantième session, en 2003, de manière à faciliter sa tâche lors de l'examen de ce point. En particulier, le Groupe de travail serait invité à élaborer, pour examen par le Sous-Comité, un ensemble d'options possibles sur toute mesure supplémentaire qui pourrait être jugée appropriée s'agissant de l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, y compris l'élaboration d'un nouveau plan de travail pluriannuel. Ces options pourraient être débattues dans un premier temps dans le cadre de consultations officieuses entre les membres du Groupe de travail intéressés, en marge de la quarante-cinquième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en juin 2002. Elles feraient ensuite l'objet d'une mise au point formelle et seraient présentées au Sous-Comité à sa quarantième session, pour examen par les États Membres.

VI. Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux

78. Conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné un point de son ordre du jour concernant les moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux. Conformément au plan de travail adopté à sa trente-septième session (A/AC.105/736, annexe II, par. 40), le Sous-Comité a recensé les obstacles qui s'opposent à une plus large utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux par les organismes des Nations Unies et a examiné des moyens et mécanismes concrets permettant de lever ces obstacles.

79. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Rapport de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales sur les travaux de sa vingt-deuxième session, tenue à Rome du 23 au 25 janvier 2002 (A/AC.105/779);

b) Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: programme de travail pour 2002, 2003 et les années suivantes (A/AC.105/780).

80. Le Sous-Comité a rappelé qu'une note du Secrétariat contenant une analyse des réponses fournies par des organisations du système des Nations Unies à une liste de questions diffusée par le Secrétariat (A/AC.105/C.1/L.241 et Corr.1 et Add.1) avait été distribuée au Sous-Comité à sa trente-huitième session en 2001. Les informations décrivaient notamment les obstacles potentiels à un renforcement de la coordination interorganisations recensés par les organisations et les moyens de renforcer l'action entreprise en commun par ces dernières pour

* À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.105/781.

développer l'utilisation de la science et des techniques spatiales.

81. Les représentants de la Fédération de Russie, de la France, de la Hongrie et du Mexique ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

82. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la Réunion interorganisations sur les activités spatiales avait tenu sa vingt-deuxième session à Rome du 23 au 25 janvier 2002. Il a également noté que la vingt-troisième session de la Réunion interorganisations se tiendrait à Vienne au début de 2003, avant la quarantième session du Sous-Comité.

83. Le Sous-Comité a rappelé qu'à sa trente-huitième session, il avait invité la Réunion interorganisations à examiner les obstacles à l'utilisation des techniques spatiales qui existent au sein du système des Nations Unies, et à examiner comment le Sous-Comité pourrait contribuer aux travaux de la Réunion interorganisations et aux activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace (A/AC.105/761, par. 81).

84. À cet égard, le Sous-Comité a pris note de la recommandation de la Réunion interorganisations (A/AC.105/779, par. 14) tendant à renforcer la coordination et à diffuser plus rapidement les informations entre les différents organismes publics représentés dans différentes instances examinant des questions en rapport avec les activités spatiales. De l'avis de la Réunion interorganisations, une délégation d'un pays présente à l'une des instances du système ne connaissait pas nécessairement, en temps réel, l'orientation adoptée par une délégation du même pays présente à une autre instance. Il serait possible d'utiliser les mécanismes nationaux existants afin d'assurer une coordination similaire à celle qui existe entre les organismes du système des Nations Unies.

85. Le Sous-Comité a noté qu'à la demande du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique⁶, le Président du Comité avait, dans une lettre adressée au Secrétaire général en date du 19 juillet 2001 (A/56/306), appelé son attention sur la nécessité de se pencher davantage sur la contribution des sciences et des techniques spatiales à la réalisation des objectifs des grandes conférences des Nations Unies.

86. Le Sous-Comité a également noté que l'Assemblée générale, au paragraphe 39 de sa

résolution 56/51, avait invité tous les organes, organismes et programmes du système des Nations Unies, en particulier ceux qui participent à la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, à dresser un inventaire des recommandations des grandes conférences des Nations Unies qui pourraient être appliquées grâce aux sciences et aux techniques spatiales. Le Sous-Comité a en outre noté qu'en réponse à cette invitation, la Réunion interorganisations avait convenu que le Bureau des affaires spatiales analyserait les résultats du Sommet mondial sur le développement durable, avec l'aide des organismes du système, de façon à en identifier les recommandations qui pourraient être appliquées plus efficacement grâce aux sciences et techniques spatiales. Les participants à la Réunion interorganisations avaient pris cette décision dans l'idée que la plupart des thèmes abordés lors des récentes conférences des Nations Unies seraient examinés à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable (A/AC.105/779, par. 45).

87. Le Sous-Comité a noté les efforts déployés par l'ESA et par l'UNESCO pour utiliser la télédétection à l'appui de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel⁷. Il a invité des représentants de l'ESA, de l'UNESCO et d'autres organismes participant à cette initiative, ainsi que les gouvernements, à présenter leurs données d'expérience à sa quarantième session. Ces exposés pourraient être complétés de brefs rapports d'autres entités des Nations Unies sur leur utilisation des techniques de télédétection. À partir de ces exposés, il pourrait être lancé, au sein du Sous-Comité, un débat sur le développement de la télédétection. Les exposés pourraient également être utiles comme matériaux pédagogiques dans le cadre d'un programme de formation ou d'un module de téléenseignement sur les applications de la télédétection.

88. Le Sous-Comité a pris note du projet UNOSAT, projet dans le cadre duquel l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Centre national d'études spatiales (CNES) et plusieurs entreprises privées, collaborent en vue de fournir un accès en ligne rapide à des informations géographiques fiables utilisables dans le cadre de programmes humanitaires.

89. Selon un avis, la coopération avec les organisations internationales est difficile dans les pays qui ne disposent pas d'une agence spatiale nationale ou d'un bureau pouvant coordonner les activités de coopération. C'est pourquoi il est nécessaire que les organisations et agences internationales des pays développés soutiennent davantage les centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies.

90. Selon un autre avis, il serait souhaitable d'élaborer une convention globale unique sur le droit international de l'espace et de donner suite à une proposition susceptible d'aboutir à une telle convention, présentée par la Chine, la Colombie et la Fédération de Russie (A/AC.105/C.2/L.226). Toujours de l'avis de cette délégation, il pourrait être souhaitable de créer une organisation spatiale internationale, qui pourrait au bout du compte devenir une institution spécialisée des Nations Unies qui pourrait faire office de centre chargé de la coopération internationale en matière spatiale, du développement des techniques spatiales, et de l'exploitation de l'espace au profit des pays en développement. Pour éviter tout coût supplémentaire pour l'Organisation des Nations Unies, il a été proposé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique fasse office de comité préparatoire d'une conférence internationale chargée de créer une organisation spatiale internationale et de négocier une convention globale unique sur le droit international de l'espace.

VII. Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles

91. Conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a continué d'examiner un point de son ordre du jour concernant l'exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles dans le cadre du plan de travail adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/736, annexe II, par. 41). Conformément à ce plan de travail, le Sous-Comité a examiné les systèmes de satellites et de distribution de données existants et prévus pouvant être utilisés en temps réel pour la gestion des catastrophes, et recensé les lacunes de ces systèmes.

92. Les représentants du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Colombie, de l'Équateur, de la France, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, du Japon, du Mexique, du Pérou et des États-Unis, ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

93. Au titre du même point de l'ordre du jour, le Sous-Comité a entendu des exposés techniques sur les sujets ci-après:

a) "La Charte internationale: espace et catastrophes majeures", par le représentant de la France;

b) "L'évaluation spatiale des incendies par la mission microsatellite BIRD", par le représentant de l'Allemagne;

c) "L'application des petits satellites à la surveillance et à la prédiction des catastrophes naturelles", par le représentant de la Fédération de Russie;

d) "Aspects de la gestion des catastrophes en Inde au moyen du système INSAT", par le représentant de l'Inde; et

e) "Worldspace, un moyen d'atteindre ceux qui étaient hors de portée", par M. S. Rangarajan, de Worldspace.

94. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'à l'invitation du Comité⁸, l'observateur du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) avait présenté un exposé intitulé "Groupe d'appui à la gestion des catastrophes".

A. Systèmes de satellites et de distribution de données existants et prévus pouvant être utilisés en temps réel pour la gestion des catastrophes

95. Le Sous-Comité a noté que de nombreuses activités de gestion des catastrophes mises en œuvre dans le monde utilisaient avec succès des techniques spatiales telles que la télédétection par satellite, des systèmes mondiaux de navigation par satellite et des systèmes de télécommunication par satellite, souvent parallèlement à d'autres techniques telles que les systèmes d'information géographique.

96. Le Sous-Comité a noté que les solutions offertes par les techniques spatiales présentaient les avantages suivants:

a) Les régions touchées par les catastrophes étant généralement inaccessibles après la survenue des dites catastrophes, les satellites d'observation de la Terre permettent d'obtenir une vue générale des zones concernées;

b) Comme les satellites d'observation de la Terre étaient largement répandus, leur fréquence était élevée et le champ de leur couverture variait.

97. Le Sous-Comité a noté qu'il existait de plus en plus de systèmes de satellites et de distribution de données permettant d'appuyer les activités mondiales en matière de gestion des catastrophes, dont mais non exclusivement:

a) Le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAR-SARSAT), qui faisait appel à des satellites sur orbite terrestre basse et à des satellites géostationnaires pour rechercher et localiser les personnes en détresse, qu'elles se trouvent à bord d'aéronefs, de navires ou sur Terre, et qui, en 2001, avait permis de sauver 178 vies aux États-Unis;

b) Les satellites à radar à synthèse d'ouverture comme RADARSAT-1 et le satellite européen de télédétection (ERS-2), ainsi que le Programme de surveillance des catastrophes conduit par l'Agence spatiale canadienne, dans le cadre duquel RADARSAT-1 prenait des images des zones frappées par une catastrophe et des zones exposées à des catastrophes;

c) Les données et produits du satellite d'observation des terres obtenus à partir de l'engin spatial Terra (et des missions futures), par le système de données et d'informations scientifiques sur l'observation de la Terre;

d) Les moyens de communication offerts par la série de satellites du système national indien (INSAT), y compris les transpondeurs utilisés pour les opérations de recherches et de sauvetage, et les satellites indiens de télédétection (IRS) utilisés pour diffuser les alertes rapides et coordonner en temps réel les opérations de secours et pour surveiller les catastrophes comme les cyclones;

e) Les satellites météorologiques comme Météosat;

f) Les systèmes de données en temps réel destinées au spectroradiomètre imageur à résolution moyenne (MODIS), qui étaient mis au point dans le monde entier et permettraient l'échange de données en temps réel;

g) Les produits obtenus par le satellite opérationnel d'observation de l'environnement en orbite polaire et les satellites géostationnaires opérationnels d'étude de l'environnement (GOES) de l'Agence nationale d'étude de l'atmosphère et des océans (NOAA), qui pouvaient notamment être utilisés pour la détection et le traçage des cendres volcaniques et la surveillance des fortes précipitations et des cyclones tropicaux;

h) La Mission de mesure des pluies tropicales (TRMM), lancée par le Japon en coopération avec les États-Unis, qui fournissait des données précieuses aux fins de la prévision des fortes précipitations;

i) Le satellite de télédétection des ressources terrestres CBERS-1 Brésil/Chine, qui pouvait surveiller des environnements complexes comme les hauts plateaux et les déserts pour détecter des glissements de terrain ou des inondations;

j) L'utilisation de systèmes mondiaux de navigation par satellite et de l'interférométrie par radar pour surveiller les déformations de la croûte terrestre consécutives à des éruptions volcaniques, à des tremblements de terre ou encore à des glissements de terrain;

k) Les institutions nationales qui coordonnaient l'appui aux activités menées dans leur pays pour gérer les catastrophes, ou le fournissaient.

98. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que les systèmes spatiaux suivants, notamment, deviendraient disponibles et offriraient des outils opérationnels supplémentaires pour la gestion des catastrophes:

a) Le satellite perfectionné d'observation de la Terre ADEOS-II, qui devait être lancé par le Japon en 2002 et devait permettre des observations ciblées et intégrées du cycle de l'eau à l'échelle mondiale, contribuant par là à étayer les prévisions de fortes précipitations et d'autres conditions climatiques rigoureuses, ainsi que le satellite avancé d'observation des sols (ALOS), qui devait être lancé par le Japon en 2004;

b) Le satellite pour l'étude de l'environnement (ENVISAT) de l'ESA, qui avait été lancé avec succès lors de la trente-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique.

99. Le Sous-Comité s'est félicité par ailleurs du lancement de satellites expérimentaux de gestion des catastrophes, dont le satellite allemand BIRD, qui expérimentait de nouvelles techniques de surveillance des feux de forêt et d'autres catastrophes analogues, et le satellite Kompass de la Fédération de Russie, qui expérimentait les moyens d'appliquer les techniques spatiales à la prévision des tremblements de terre.

100. Le Sous-Comité a reconnu l'importance d'initiatives internationales, dont celles du Comité sur les satellites d'observation de la Terre et singulièrement de son Groupe d'appui à la gestion des catastrophes, et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. En particulier, le Sous-Comité a noté que le Groupe d'appui à la gestion des catastrophes avait réaffirmé son engagement de participer aux travaux de l'équipe spéciale interorganisations sur la prévention de catastrophes et aux ateliers et projets pilotes du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales consacrés aux applications des techniques spatiales à la gestion des catastrophes.

101. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situation de catastrophe naturelle ou technologique (Charte relative aux grandes catastrophes) comptait désormais cinq membres: l'Agence spatiale canadienne (ASC), l'ESA, le Centre national d'études spatiales (CNES), l'Organisation indienne de recherche spatiale et l'Agence nationale d'étude de l'atmosphère et des océans (NOAA). Il avait été fait appel à la Charte 13 fois depuis sa mise en route officielle, le 1^{er} novembre 2000, ce qui avait permis d'atténuer les effets de catastrophes comme glissements de terrain, tremblements de terre, déversements d'hydrocarbure, inondations et éruptions volcaniques.

102. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales envisageait de devenir organisme coopérant de la Charte et de servir de centre de coordination de la Charte pour l'ensemble des organismes des Nations Unies.

103. Le Sous-Comité a noté qu'il était éminemment important de renforcer les connaissances scientifiques sur les catastrophes naturelles en procédant à des activités d'observation et de recherche internationales conjointes, et d'utiliser ces connaissances efficacement pour prévoir et prévenir les catastrophes naturelles et atténuer les dégâts qu'elles causeraient. Dans ce contexte, les données satellite étaient une source d'informations indispensable pour la gestion des catastrophes naturelles.

104. Le Sous-Comité a noté que les progrès scientifiques et techniques dans la mise au point de systèmes spatiaux intégrés de gestion des catastrophes passaient par l'accès aux ensembles de données satellite mondiales.

B. Lacunes des systèmes de satellites et de distribution de données

105. Le Sous-Comité a noté que pour utiliser au mieux les informations spatiales aux fins de la gestion des catastrophes, il importait de répertorier les lacunes existant dans les systèmes actuels, c'est-à-dire les informations fiables sur les régions frappées par des catastrophes qui manquaient, et de chercher à combler ces lacunes.

106. Le Sous-Comité a noté que le Groupe d'appui à la gestion des catastrophes du Comité sur les satellites d'observation de la Terre avait procédé à une étude des lacunes dans les constellations de satellites d'observation de la Terre existantes.

107. Le Sous-Comité a recensé les lacunes suivantes dans les systèmes de satellites et de distribution de données: a) insuffisance des supports de communication pour les opérations de secours; b) absence de coordination entre les organismes publics; c) absence dans certains pays de réseau de centres opérationnels d'appui en cas de catastrophe, qu'il fallait mettre en place.

108. On a exprimé l'avis que les données météorologiques du passé, nécessaires pour prévoir les précipitations, étaient insuffisantes.

109. Le Sous-Comité a reconnu que l'efficacité de la gestion des catastrophes dépendait non seulement de la masse et de la diffusion des informations disponibles mais aussi de l'efficacité de leur utilisation, laquelle, à

son tour, dépendait des ressources humaines et des infrastructures opérationnelles disponibles.

110. Le Sous-Comité a pris note des initiatives ci-après destinées à perfectionner les connaissances dans les applications des techniques spatiales à la gestion des catastrophes:

a) L'Atelier régional ONU pour l'Afrique sur les applications des techniques spatiales à la gestion des catastrophes, qui devait être organisé conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, du 1^{er} au 5 juillet 2002;

b) L'Atelier régional ONU pour l'Asie et le Pacifique sur les applications des techniques spatiales à la gestion des catastrophes, qui devait être organisé conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok, du 11 au 15 novembre 2002;

c) L'exécution de projets pilotes en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le prolongement de l'Atelier ONU/Chili/Agence spatiale européenne sur l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes qui s'était tenu à La Serena (Chili) du 13 au 17 novembre 2000.

111. L'avis a été exprimé que, ces dernières années, les catastrophes naturelles comme les vents de tempête et les inondations avaient été plus fréquentes en raison des changements climatiques.

VIII. Débris spatiaux

112. En application de la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné un point de l'ordre du jour consacré aux débris spatiaux conformément au plan de travail adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par. 130). Conformément à ce plan de travail, le Sous-Comité a axé ses débats sur la question des risques d'impact des débris spatiaux et des mesures de protection.

113. Le Sous-Comité était saisi d'une note du Secrétariat intitulée "Recherche nationale sur la question des débris spatiaux: sécurité des satellites équipés de sources d'énergie nucléaires et problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux", qui récapitule les réponses reçues d'États Membres et d'organisations internationales sur ce sujet (A/AC.105/770 et Add.1). Le Sous-Comité a invité les

États Membres à continuer, dans les années à venir, de remettre des rapports consacrés à cette question.

114. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, du Japon et de la République tchèque ont fait des déclarations sur ce point.

115. Le Sous-Comité a entendu les communications scientifiques et techniques ci-après sur le thème des débris spatiaux:

a) "Les débris spatiaux: risques et mesures de protection", par le représentant de la France;

b) "Le service 'débris spatiaux' de bout en bout: rapport d'activité", par le représentant de l'Allemagne;

c) "La recherche et la pratique japonaises concernant les débris spatiaux et plus particulièrement les risques d'impact et les mesures de protection", par le représentant du Japon;

d) "La mise en place de mesures de protection économiques et efficaces contre les débris dans les engins spatiaux non habités", par le représentant du Royaume-Uni;

e) "La recherche sur les débris spatiaux et les risques d'impact aux États-Unis d'Amérique", par le représentant des États-Unis;

f) "La recherche sur les débris spatiaux à l'Agence spatiale européenne", par l'observateur de l'ESA.

116. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'à l'invitation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique⁹, un représentant du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux avait présenté une communication technique portant sur les activités menées par ledit Comité et exposant ses vues en la matière, en plaçant un accent particulier sur les directives émises par le Comité en matière de réduction des débris.

117. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'un processus de désorbitation contrôlée des objets spatiaux artificiels de grande taille était adopté progressivement par les agences spatiales nationales afin de diminuer les risques de collisions en orbite terrestre basse qui pourraient entraîner la création de débris secondaires, et de réduire au minimum les dégâts que pourrait provoquer au sol la chute de tels

objets. Il a noté, en particulier, qu'il avait été procédé avec succès et en toute sécurité, en mars 2001, à la désorbitation de la station orbitale Mir de la Fédération de Russie.

118. Le Sous-Comité a estimé que les États Membres devraient accorder davantage d'attention au problème des collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux ayant des sources d'énergie nucléaires à leur bord, et des débris spatiaux, ainsi qu'à d'autres aspects de la question des débris spatiaux. Il a noté que, dans sa résolution 56/51, l'Assemblée générale avait demandé que les recherches nationales sur cette question se poursuivent, que les techniques de surveillance des débris spatiaux soient améliorées et que des données sur ces débris soient rassemblées et diffusées. Il a convenu que les pays devraient poursuivre leurs recherches sur les débris spatiaux et que les États Membres et les organisations internationales devraient communiquer à toutes les parties intéressées les résultats de ces recherches et notamment des informations sur les pratiques qui se sont révélées efficaces pour limiter la production de débris spatiaux.

119. Le Sous-Comité a noté qu'une attention appropriée était accordée par les États Membres et les agences spatiales aux questions susmentionnées mais que de nouvelles recherches seraient nécessaires pour déterminer si les mesures de réduction recensées étaient rentables et pourraient minimiser les coûts à court terme en optimisant les avantages à long terme pour l'environnement spatial.

120. Certaines délégations ont exprimé l'opinion que le Comité devrait examiner les divers aspects de la question des débris spatiaux. Par conséquent, il devrait étudier non seulement les aspects techniques, mais aussi les aspects économiques, juridiques et éthiques de cette question. Cet examen pourrait être entrepris par le Sous-Comité juridique sans que cela nuise en aucune manière aux travaux du Sous-Comité scientifique et technique relatifs aux aspects scientifiques et techniques des débris spatiaux.

121. Selon un avis, le fait de porter la question des débris spatiaux devant le Sous-Comité juridique afin d'examiner certaines questions juridiques ou d'entamer l'élaboration de principes régissant les débris spatiaux n'était pas souhaitable actuellement. Le Rapport technique sur les débris spatiaux (le Rapport "Rex") (A/AC.105/720) avait permis de comprendre

l'environnement des débris, les activités menées pour modéliser cet environnement et évaluer les risques, ainsi que les mesures de réduction des débris spatiaux prises par divers exploitants. De l'avis de cette délégation, une compréhension commune des pratiques de réduction des débris serait une prochaine étape appropriée pour étayer le fondement technique de cette question. Toujours de l'avis de cette délégation, un soutien du Sous-Comité aux propositions avancées par le Comité de coordination interinstitutions en matière de réduction des débris, indiquant l'intérêt de suivre ces pratiques, ou une résolution de l'Assemblée générale sur ce sujet, pourraient faciliter l'adoption au niveau international de mesures volontaires de réduction des débris dans le cadre du plan de travail du Sous-Comité adopté en 2001.

122. Selon un avis, il faudrait, avant d'élaborer des règles internationales impératives, acquérir une compréhension approfondie des aspects scientifiques et techniques de la question des débris spatiaux ainsi que des conséquences économiques de ces débris. De l'avis de cette délégation, les aspects scientifiques et techniques des débris spatiaux pourraient être examinés au sein du Sous-Comité en tirant parti des compétences du Comité de coordination interinstitutions en la matière. Par contre, des questions plus complexes telles que la pollution de l'espace par d'éventuels essais d'armes dans l'espace devraient être examinées par le Comité lui-même.

123. Selon un avis, la recommandation selon laquelle les satellites devraient être mis à l'écart à bonne distance de l'orbite géostationnaire avant la fin de leur durée de fonctionnement n'était suivie que par certains exploitants; en fait, seuls 2 des 12 engins spatiaux géostationnaires en fin de vie utile en 2001 avaient été mis à l'écart conformément à la recommandation du Comité de coordination interinstitutions. De l'avis de cette délégation, les exploitants qui suivaient la pratique de mise à l'écart étaient économiquement défavorisés par rapport à ceux qui laissaient sur la ceinture orbitale des engins inactifs mettant en danger des engins actifs. De toute évidence, cette recommandation facultative n'était pas suffisante et il faudrait s'employer à élaborer des règles impératives visant à mettre fin au détrimement qui frappe les exploitants qui mettent régulièrement leurs satellites à l'écart.

124. Selon un avis, une fraction importante de la masse totale des débris spatiaux était concentrée dans un petit nombre d'objets spatiaux de grande taille qui ont accompli leur mission mais sont encore intacts. Ces objets accroissent les risques de collision en orbite, mais des informations officielles concernant la fin de leur vie utile ne sont fournies que par certains États. De l'avis de cette délégation, l'index en ligne des objets lancés dans l'espace, récemment élaboré par le Secrétariat, pourrait fournir des informations facilement consultables et actualisées sur l'état de fonctionnement des objets répertoriés par le Secrétaire général à partir des informations officielles communiquées par les propriétaires ou les exploitants. La communication rapide et systématique des informations officielles sur l'état de fonctionnement des objets spatiaux renforcerait encore l'utilité de l'index et améliorerait la base factuelle d'étude des débris orbitaux.

125. Selon un avis, le principe de la "responsabilité commune mais différenciée", selon lequel ceux qui sont responsables dans une large mesure de la situation actuelle et ceux qui ont les moyens d'y remédier devraient prendre des initiatives dans ce sens, devrait être appliqué au problème environnemental des débris spatiaux.

126. Conformément à son plan de travail sur les débris spatiaux (A/AC.105/761, par. 130), le Sous-Comité a invité le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux à présenter ses propositions concernant la réduction des débris spatiaux, établies sur la base d'un consensus entre ses membres, à la quarantième session du Sous-Comité, en 2003. À cette session, le Sous-Comité examinerait les propositions concernant la réduction des débris spatiaux ainsi que les modalités d'approbation de la mise en œuvre de ces propositions.

IX. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

127. Conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point de son ordre du jour relatif à l'orbite des satellites géostationnaires et aux communications spatiales.

128. Les représentants de la Colombie, de l'Équateur, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Mexique et du Pérou ont fait des déclarations sur ce point de l'ordre du jour.

129. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que suite à l'invitation qu'il avait lancée à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par. 141), l'Union astronomique internationale (UAI) avait présenté un exposé spécial sur l'état de ses travaux sur les interférences radioélectriques en radioastronomie.

130. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union astronomique internationale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avaient établi une coopération étroite sur la question des interférences radioélectriques en radioastronomie. Il a constaté que les règlements actuels sur l'attribution des fréquences en radioastronomie ne suffisaient toujours pas à mettre les régions situées à l'intérieur du spectre attribué à la radioastronomie à l'abri d'interférences radioélectriques émanant de services de communications incompatibles. Il a constaté également qu'il fallait des normes de très grande qualité pour garantir une réception nette des émissions radio depuis l'Univers.

131. Le Sous-Comité est convenu que l'UIT, l'UAI et l'OCDE seraient invitées à présenter à sa quarantième session un exposé sur l'état de leurs travaux sur les interférences radioélectriques en radioastronomie.

132. Le Sous-Comité est convenu que le consensus auquel le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était parvenu sur la déclaration suivante "L'orbite géostationnaire, caractérisée par ses propriétés particulières, fait partie de l'espace extra-atmosphérique"¹⁰ faciliterait les discussions à venir sur l'orbite des satellites géostationnaires et que celles-ci pourraient donc être axées sur l'évolution possible des connaissances scientifiques et les moyens d'accroître les avantages présentés par l'orbite des satellites géostationnaires pour tous les pays, en particulier les pays en développement.

133. Des délégations ont réitéré l'avis que l'orbite des satellites géostationnaires était une ressource naturelle limitée possédant un certain nombre de caractéristiques propres, qui risquait d'être saturée et qu'en conséquence, il conviendrait de donner l'assurance que les avantages présentés par son exploitation seraient étendus à toutes les nations, quels que soient leurs moyens techniques actuels. Elles ont exprimé l'avis que l'accès à l'orbite des satellites géostationnaires devrait être garanti à toutes les nations, de façon équitable et rationnelle, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et l'UIT devant renforcer leur coopération dans ce sens, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.

134. L'avis a été émis que l'application du règlement des radiocommunications de l'UIT issu des décisions des dernières conférences mondiales sur les radiocommunications permettrait de réduire considérablement la saturation de l'orbite des satellites géostationnaires et des fréquences radioélectriques associées. Cela permettrait de réduire le nombre des satellites dits "fictifs" et de stimuler le recours à de hautes fréquences radio, à des transmissions plus rapides et à des orbites autres que celles des satellites géostationnaires.

X. Coopération internationale en vue de limiter les activités publicitaires dans l'espace susceptibles de gêner les observations astronomiques

135. En application de la résolution de l'Assemblée générale 56/51, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné, comme thème de discussion distinct, la question de la coopération internationale en vue de limiter les activités publicitaires dans l'espace susceptibles de gêner les observations astronomiques.

136. Le Sous-Comité était saisi d'une étude préliminaire réalisée par l'Union astronomique internationale (UAI) et approuvée par le Comité de la recherche spatiale (COSPAR), intitulée "Activités publicitaires dans l'espace susceptibles de gêner la recherche astronomique" (A/AC.105/777). Le représentant de l'UAI a présenté l'étude préliminaire dans le cadre d'une communication technique.

137. Le représentant des États-Unis a fait une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour. Le Sous-Comité a également entendu une communication technique intitulée "Le grand télescope d'Afrique australe: rapport d'activité", présentée par le représentant de l'Afrique du Sud.

138. Le Sous-Comité a noté que le maintien d'un équilibre entre la grande diversité des usagers de l'espace, y compris la nécessité de préserver des conditions d'observations astronomiques aussi proches que possible des conditions naturelles, ne laissait de préoccuper la communauté scientifique depuis de nombreuses années. Cette préoccupation avait été exprimée par le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et l'Union astronomique internationale (UAI) à de nombreuses occasions et avait également été couchée sur le papier dans le rapport d'UNISPACE III. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'en 2000, le Congrès des États-Unis avait adopté une législation interdisant au ministre des transports, par l'intermédiaire de l'Administration fédérale de l'aviation des États-Unis, d'accorder ou de transférer une autorisation de lancement commercial d'une charge utile contenant quelque élément que ce soit devant être utilisé aux fins d'activités publicitaires dans l'espace.

139. Le Sous-Comité a noté que la publicité gênante dans l'espace était définie par la législation des

États-Unis comme une publicité dans l'espace pouvant être perçue par l'homme depuis la surface de la Terre sans l'aide d'un télescope ou d'un autre dispositif technique. Il a également noté que la réglementation ne devrait pas s'appliquer aux pratiques de publicité spatiale commerciale qui étaient déjà courantes, telles que l'apposition de logos sur des lanceurs commerciaux ou sur des charges utiles, car ces symboles n'étaient pas visibles à l'œil nu pour un observateur terrestre une fois les véhicules ou installations placés en orbite.

140. Le Sous-Comité a convenu que l'avenir de l'astronomie dépendait clairement de la mesure dans laquelle il serait possible de limiter la dégradation de l'environnement spatial. La publicité gênante dans l'espace suscitait de vives inquiétudes pour l'avenir.

141. On a émis l'avis que les États devraient adopter une législation limitant la publicité gênante dans l'espace, de sorte que cette activité soit réglementée par tous les États ayant une activité spatiale et que des principes uniformes soient appliqués à ces projets.

142. Cependant, on a aussi exprimé des réserves quant au caractère prioritaire d'une telle recommandation.

XI. Mobilisation de ressources financières pour développer les capacités en matière d'application des sciences et des techniques spatiales

143. En application de la résolution de l'Assemblée générale 56/51, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné, comme thème de discussion distinct, la question de la mobilisation de ressources financières pour développer les capacités en matière d'application des sciences et des techniques spatiales.

144. Le Sous-Comité était saisi du rapport de l'Atelier Organisation des Nations Unies/ Fédération internationale d'astronautique sur la mise en œuvre pratique des applications spatiales: possibilités et défis dans le contexte du développement durable (A/AC.105/775).

145. Le Sous-Comité a entendu une communication technique intitulée "Mobilisation de ressources financières", présentée par le représentant du Canada.

146. Le représentant du Maroc a fait une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour.

147. Selon un avis, les programmes visant à développer les capacités en matière d'application des sciences et des techniques spatiales ne concernaient pas seulement les questions de financement, même si le financement constituait un élément essentiel de la mise en œuvre de ces programmes. De l'avis de cette délégation, les techniques spatiales étaient des instruments qui devraient être intégrés dans une approche globale du processus de développement. Cette intégration pourrait s'effectuer dans le cadre d'une coordination entre donateurs et institutions potentiellement intéressées par les applications des techniques spatiales, en particulier les entités du système des Nations Unies associées à des programmes de développement, par l'organisation de séminaires, de missions d'experts et en invitant les organismes de développement à participer aux travaux du Comité.

XII. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarantième session du Sous-Comité scientifique et technique

148. Conformément à la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné des propositions relatives à un projet d'ordre du jour provisoire pour sa quarantième session, en 2003, à soumettre au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. En application du paragraphe 19 de cette résolution, le Sous-Comité a demandé au Groupe de travail plénier, constitué à sa 565^e séance, le 27 février 2002, d'examiner le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarantième session.

149. À sa 579^e séance, le 8 mars 2002, la Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarantième session, telles qu'elles figuraient dans le rapport du Groupe de travail plénier (voir annexe II du présent rapport).

150. Certaines délégations ont déclaré que le Sous-Comité devrait envisager de réorganiser ses travaux au cours des années à venir afin de faire en sorte que les ressources et le temps soient utilisés de façon efficace

et utile. En particulier, il pourrait envisager de réduire la durée de ses sessions, limiter le nombre de séances au cours desquelles tel ou tel point de l'ordre du jour peut être examiné, programmer les présentations techniques plus longtemps à l'avance et à des moments plus propices, limiter le temps consacré aux colloques et limiter le temps imparti pour les déclarations générales ainsi que la durée de chaque déclaration.

151. D'autres délégations ont déclaré que, bien qu'il puisse être utile de réorganiser les travaux du Sous-Comité afin d'utiliser au mieux le temps imparti, celui-ci devrait se montrer prudent avant de réduire la durée de ses sessions futures. À leur avis, une telle réduction pourrait appauvrir le contenu scientifique et technique des délibérations, ne pas laisser suffisamment de temps pour examiner les points de l'ordre du jour et notamment les résultats des travaux des équipes chargées de la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, et se traduire par des réductions budgétaires irréversibles.

152. Le Sous-Comité est convenu que son Président devrait proposer d'autres solutions possibles pour continuer à améliorer ses travaux. Ces solutions pourraient être examinées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-cinquième session, qui aura lieu du 5 au

14 juin 2002, et devraient être communiquées préalablement à cette session.

Notes

- ¹ *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.
- ² Voir le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/773, par. 21 à 30).
- ³ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.02.I.6.
- ⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.02.I.7.
- ⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.02.I.9.
- ⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 20 et rectificatif* (A/56/20 et Corr.1), par. 113.
- ⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1037, n° 15511.
- ⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 20 et rectificatif* (A/56/20 et Corr.1), par. 133.
- ⁹ *Ibid.*, par. 121.
- ¹⁰ *Ibid.*, par. 126.

Annexe I

Documents dont était saisi le Sous-Comité scientifique technique à sa trente-neuvième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou sujet</i>
A/AC.105/765 et Corr.1	4	Rapport de l'atelier Organisation des Nations Unies/Agence spatiale européenne/Comité de la recherche spatiale sur les techniques d'analyse des données et de traitement des images (Damas, 25-29 mars 2001)
A/AC.105/766	4	Rapport du dixième atelier Organisation des Nations Unies/Agence spatiale européenne sur les sciences spatiales fondamentales: exploration de l'Univers; études du ciel, exploration de l'espace et technologies spatiales (Réduit, Maurice, 25-29 juin 2001)
A/AC.105/767	4	Rapport sur le onzième stage international ONU de formation d'enseignants aux techniques de télédétection (Stockholm et Kiruna (Suède), 2 mai-9 juin 2001)
A/AC.105/770 et Add.1	7 et 10	Note du Secrétariat concernant la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux
A/AC.105/771	4	Rapport sur l'Atelier Organisation des Nations Unies/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite (Kuala Lumpur, 20-24 août 2001)
A/AC.105/772	4	Rapport du deuxième Atelier Organisation des Nations Unies/Académie internationale d'astronautique sur les petits satellites au service des pays en développement: la perspective africaine (Toulouse (France), 2 octobre 2001)
A/AC.105/773	4	Rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales
A/AC.105/774	4	Rapport du Colloque Organisation des Nations Unies/Autriche/Agence spatiale européenne sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales: mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III (Graz (Autriche), 17-20 septembre 2001)

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou sujet</i>
A/AC.105/775	4	Rapport de l'Atelier Organisation des Nations Unies/Fédération internationale d'astronautique sur la mise en œuvre pratique des applications spatiales: possibilités et défis dans le contexte du développement durable (Albi (France), 27-29 septembre 2001)
A/AC.105/777	12	Document d'information de l'Union astronomique internationale sur les activités publicitaires dans l'espace susceptibles de gêner la recherche astronomique
A/AC.105/778	3	Note du Secrétariat sur la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace: activités des États Membres
A/AC.105/779	8	Rapport de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales sur les travaux de sa vingt-deuxième session (Rome, 23-25 janvier 2002)
A/AC.105/780	8	Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: programme de travail pour 2002, 2003 et les années suivantes
A/AC.105/C.1/L.253 et Corr.1	1	Ordre du jour provisoire et annotations
A/AC.105/C.1/L.254	5	Note du Secrétariat sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III): rapports des équipes
A/AC.105/C.1/L.255	5	Note du Secrétariat sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)
A/AC.105/C.1/L.256/ Rev.1	7	Examen de documents internationaux et de procédures nationales pouvant présenter un intérêt pour les utilisations pacifiques des sources d'énergie nucléaires dans l'espace
A/AC.105/C.1/L.257 et Corr.1		Proposition présentée par le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les conférences régionales sur l'espace

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou sujet</i>
A/AC.105/C.1/L.258 et Add.1	15	Projet de rapport
A/AC.105/C.1/NPS/ 2002/L.1	7	Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace
A/AC.105/C.1/WGW/ 2002/L.1	4, 5 et 14	Projet de rapport du Groupe de travail plénier
<i>Documents de séance</i>		
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.1		Informations destinées aux participants (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.2		Liste provisoire des participants (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002 CRP.3	5	Séances prévues pendant la trente-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique par les équipes chargées de l'application des recommandations d'UNISPACE III (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002 CRP.4	5	Liste des points de contact des équipes chargées de l'application des recommandations d'UNISPACE III
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.5	8	Sommet mondial sur la société de l'information: information de l'Union internationale des télécommunications (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.6		Note du Secrétariat relative aux organisations non gouvernementales candidates au statut d'observateur auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.7	5	Information reçue de l'équipe chargée de l'application de la recommandation 32 (Rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices afin d'aider à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.8	5	Projet de rapport intérimaire reçu de l'équipe chargée de l'application de la recommandation 7 (Mettre en place un système mondial intégré qui permette d'atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions secours et la prévention) (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.9	5	Rapport reçu de l'équipe chargée de l'application de la recommandation 6 (Améliorer les services de santé publique) (disponible en anglais seulement)

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou sujet</i>
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.10	5	Rapport reçu de l'équipe chargée de suivre l'application de la recommandation 4 (Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques) (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.11 et Corr.1	5	Rapport sur la Semaine mondiale de l'espace (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.12	4, 5 et 14	Liste des questions à examiner par le Groupe de travail plénier (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.13/Rev.1	5	Information reçue de l'équipe chargée de l'application de la recommandation 14 (Améliorer la coordination internationale des activités relative aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre) (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.14	5	Information reçue de l'équipe chargée de l'application de la recommandation 1 (Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement) (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.15	5	Rapport reçu de l'équipe chargée de l'application de la recommandation 18 (Rendre les décideurs et le grand public plus conscients de l'importance des activités spatiales) (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.16		Travaux du colloque Comité de la recherche spatiale/Fédération internationale d'astronautique sur la télédétection au service de la gestion opérationnelle de l'eau dans les zones arides et semi-arides (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.17	5	Rapport reçu de l'équipe chargée de l'application de la recommandation 11 (Promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale) (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.18	14	Thèmes des colloques COSPAR/FIA organisés pendant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.19	5	Rapport reçu de l'équipe chargée de l'application de la recommandation 2 (Améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète) (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.20	4, 5 et 14	Projet de rapport du Groupe de travail plénier (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.21	4	Projet de déclaration à faire lors du Sommet mondial pour le développement durable (disponible en anglais)

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou sujet</i>
CRP.21		seulement)
A/AC.105/C.1/2002/ CRP.22	5	Liste des points de contact des équipes chargées de l'application des recommandations d'UNISPACE III (disponible en anglais seulement)
<i>Documents d'information</i>		
ST/SPACE/7		Séminaires du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (disponible en anglais seulement)
ST/SPACE/8		Les événements marquants de 2001 dans l'espace (disponible en anglais seulement)
ST/SPACE/10		Les possibilités d'éducation, de formation, de recherche et de bourses dans le domaine des sciences et techniques de l'espace et de leurs applications: annuaire (disponible en anglais seulement)

Annexe II

Rapport du Groupe de travail plénier

1. Conformément au paragraphe 19 de la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 2001, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau, à sa trente-neuvième session, le Groupe de travail plénier. Le Groupe de travail a tenu 11 séances, du 27 février au 8 mars 2002, au cours desquelles il a examiné les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et le projet d'ordre du jour provisoire de la quarantième session du Sous-Comité, en 2003. Il a adopté le présent rapport à sa 11^e séance le 8 mars 2002.

2. M. Muhammad Nasim Shah (Pakistan) a été élu Président du Groupe de travail plénier à la 565^e séance du Sous-Comité scientifique et technique, le 27 février 2002. Dans sa déclaration liminaire, le Président a présenté le mandat du Groupe de travail plénier lors de la session de 2002. Le Groupe de travail plénier était saisi de la liste des questions qu'il était appelé à examiner (A/AC.105/C.1/2002/CRP.12).

A. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

3. Le Groupe de travail plénier était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/773) et a noté que celui-ci l'avait complété par une déclaration.

4. Le Groupe de travail plénier a pris note des conférences, stages de formation et ateliers des Nations Unies, programmes de bourses de formation approfondie de longue durée et services consultatifs techniques que le Spécialiste des applications des techniques spatiales proposait au Sous-Comité (document A/AC.105/C.1/L.258, par. 35 à 40).

5. Le Groupe de travail plénier a noté que dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, deux ateliers sur les applications des techniques spatiales à la gestion

des catastrophes destinés à sensibiliser les décideurs au rôle des techniques spatiales dans la promotion du développement durable seraient organisés: l'un à Addis-Abeba, en juin 2002, et l'autre au Bangladesh, en novembre 2002. Toujours dans le cadre du Programme, il était prévu de tenir un atelier en Afrique du Sud peu avant le Sommet mondial pour le développement durable, qui devait avoir lieu du 26 août au 4 septembre 2002. Le Groupe de travail plénier a noté par ailleurs que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales fournissait des services consultatifs au Gouvernement colombien au titre de l'organisation de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, qui devait se tenir à Carthagène (Colombie) du 14 au 17 mai 2002 et dont les conclusions constitueraient la contribution régionale au Sommet mondial.

6. Le Groupe de travail plénier a reconnu que le Sommet mondial offrirait l'occasion de sensibiliser davantage les décideurs au rôle des techniques spatiales dans la promotion du développement durable. À cet égard, le Groupe de travail plénier a recommandé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique présente au Sommet mondial une déclaration dans laquelle il soulignerait la manière dont les applications des techniques spatiales pouvaient contribuer à promouvoir le développement durable. Le Groupe de travail plénier est convenu des grandes lignes de la déclaration, ainsi que de la forme et des modalités de sa présentation (voir appendice I).

B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

1. **Rapports des équipes constituées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-quatrième session**
7. Le Groupe de travail plénier a noté que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-

atmosphérique avait été saisi, à sa quarante-quatrième session, des résultats de l'enquête (A/AC.105/L.234 et A/AC.105/2001/CRP.4 et Add.1) conduite auprès des États Membres afin de déterminer le degré d'intérêt et de priorité qu'ils accordaient à chacune des mesures recommandées dans la résolution intitulée "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain"^a. Il a noté par ailleurs que le Comité avait constitué, compte tenu des résultats de l'enquête, 11 équipes chargées d'appliquer les recommandations auxquelles les États Membres avaient accordé le plus haut degré de priorité et celles

pour lesquelles des pays avaient proposé de diriger l'équipe correspondante^b. Le Groupe de travail plénier a noté en outre que le Comité avait demandé aux coordonnateurs intérimaires desdites équipes de faire rapport sur les activités menées et de présenter au Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-neuvième session, pour approbation, les plans de travail^c.

8. Le Groupe de travail plénier a entendu des exposés des équipes sur les activités menées et sur les plans de travail. Les informations suivantes ont été communiquées par les équipes:

<i>Recommandation*</i>	<i>Coordonnateur(s) intérimaire(s)</i>	<i>Rapport présenté au nom de l'équipe</i>	<i>Informations communiquées</i>
1 Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement	Iran (Rép. islamique d'), Philippines et République arabe syrienne	Iran (Rép. islamique d')	A/AC.105/C.1/2002/CRP.14
2 Améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète	Inde	Inde	A/AC.105/C.1/2002/CRP.19
4 Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques	Portugal	Portugal	A/AC.105/C.1/2002/CRP.10
6 Améliorer les services de santé publique	Canada	Canada	A/AC.105/C.1/2002/CRP.9
7 Mettre en place un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions de secours et la prévention	Canada, Chine et France	Chine	A/AC.105/C.1/L.254, annexe I, et A/AC.105/C.1/2002/CRP.8
10 Favoriser l'accès universel aux systèmes spatiaux de navigation et de positionnement ainsi que la compatibilité entre ces systèmes	Italie et États-Unis d'Amérique	Italie	A/AC.105/C.1/L.254, annexe II
11 Promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale	États africains, sous la direction du Nigéria	Afrique du Sud	A/AC.105/C.1/2002/CRP.17
14 Améliorer la coordination internationale des activités relatives aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre	Royaume-Uni	Royaume-Uni	A/AC.105/C.1/2002/CRP.13
17 Accélérer le développement des capacités en termes de ressources humaines et budgétaires	Japon	Japon	A/AC.105/C.1/L.254, annexe III
18 Faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales	États-Unis d'Amérique avec l'assistance de l'Autriche	États-Unis d'Amérique	A/AC.105/C.1/2002/CRP.15
32 Rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices afin d'aider à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III	France	France	A/AC.105/C.1/2002/CRP.7

* Les recommandations sont numérotées de la même façon que dans le questionnaire, dans lequel elles apparaissent dans le même ordre que dans la Déclaration de Vienne. Le texte intégral de chacune d'elle figure dans la Déclaration de Vienne (*Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1).

9. Le Groupe de travail plénier a pris note avec satisfaction des travaux menés par les équipes et noté que certaines d'entre elles avaient enregistré des progrès impressionnants en peu de temps. Il a exprimé sa gratitude à tous les coordonnateurs intérimaires, qui avaient chacun dirigé les travaux liés à l'application de la recommandation dont ils étaient chargés et coordonné les activités de l'équipe dont ils étaient responsables.

10. Le Groupe de travail plénier est convenu que les États qui avaient exercé les fonctions de coordonnateurs intérimaires devraient diriger les équipes correspondantes: les dispositions intérimaires seraient ainsi abandonnées, sauf dans le cas de l'équipe chargée de la recommandation 1, dont la présidence serait assurée conjointement par l'Iran (République islamique d') et la République arabe syrienne.

11. Le Groupe de travail plénier a noté que, comme le Comité l'avait demandé à sa quarante-quatrième session^d le Bureau des affaires spatiales avait dressé la liste des correspondants des États exerçant les fonctions de coordonnateurs intérimaires et participant aux équipes. La liste pouvait être consultée sur le site Web du Bureau des affaires spatiales (« http://www.oosa.unvienna.org/unisp-3/followup/teams_contact_list.html ») et était régulièrement mise à jour. La liste mise à jour au 22 février 2002 avait été mise à disposition des délégations dans un document de séance (A/AC.105/C.1/2002/CRP.4).

12. Le Groupe de travail plénier a noté que certains États qui avaient proposé d'être membres des équipes n'avaient pas encore désigné leurs correspondants. Dans le souci de faciliter l'échange d'informations entre tous les membres des équipes et la tâche des pays qui dirigeaient les équipes, le Groupe de travail plénier a encouragé les États qui ne l'avaient pas encore fait à communiquer dès que possible le nom de leurs correspondants respectifs pour les équipes considérées.

13. Le Groupe de travail plénier a reconnu que les États Membres accordaient une importance primordiale à la transparence des activités des équipes. À cet égard, il a recommandé que tout État Membre souhaitant recevoir de n'importe quelle équipe des informations qui n'étaient pas disponibles devrait prendre contact avec les États assurant la présidence de l'équipe considérée.

14. Le Groupe de travail plénier est convenu que toutes les équipes devraient continuer à s'acquitter de leur obligation de faire rapport, afin que le Comité et son Sous-Comité scientifique et technique puissent passer en revue leurs activités et se prononcer sur les propositions qui en seraient issues. Pour aider les équipes à faire rapport sur leurs activités au Comité à sa quarante-cinquième session, en 2002, le Groupe de travail plénier est convenu de mettre au point un modèle de rapport à utiliser par les équipes. Le modèle dont le Groupe de travail plénier est convenu figure à l'appendice II du présent rapport.

2. Mise en place d'autres équipes et participation d'organisations des Nations Unies et de diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

15. Le Groupe de travail plénier a noté que le Comité était convenu à sa quarante-quatrième session d'inviter tous les États Membres à recenser les recommandations auxquelles il n'était pas prévu de donner suite à travers la constitution d'équipes et à envisager de se porter candidats pour diriger des équipes chargées d'appliquer des recommandations à titre prioritaire en raison de leur caractère urgent ou de leur importance ou de la disponibilité de ressources pour entreprendre les activités correspondantes^e. Le Groupe de travail plénier a rappelé que le Comité était convenu que le Sous-Comité scientifique et technique, à sa trente-neuvième session, indiquerait les autres recommandations auxquelles il serait urgent de donner suite et désignerait les coordonnateurs intérimaires des équipes chargées de les mettre en œuvre^f.

16. Le Groupe de travail plénier a noté que suite à la demande faite par le Comité à sa quarante-quatrième session, le Bureau des affaires spatiales avait mené une enquête par questionnaire parmi les organismes des Nations Unies et les organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux dotés du statut d'observateur auprès du Comité pour déterminer les recommandations à l'application desquelles ils souhaitaient participer en tant que membres des équipes. Le Groupe de travail plénier était saisi des résultats de cette enquête (A/AC.105/C.1/L.255 et Corr.1).

17. Le Groupe de travail plénier a noté qu'à sa vingt-deuxième session, tenue à Rome du 23 au 25 janvier 2002, la Réunion interorganisations sur les activités spatiales s'était félicitée de la création, par le Comité, d'équipes chargées d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III. Le Groupe de travail plénier a également noté la recommandation faite par la Réunion interorganisations tendant à ce que le Sous-Comité scientifique et technique, à sa trente-neuvième session, examine la possibilité d'avoir, comme coordonnateurs de certaines équipes là où cela serait approprié, une combinaison d'États Membres, d'organismes du système des Nations Unies et d'entités intéressées (A/AC.105/779, par. 36 et 38).

18. Le Groupe de travail plénier a convenu que certaines des recommandations pourraient être appliquées par des équipes qui pourraient être dirigées conjointement par des États Membres. Ces équipes pourraient travailler en coopération avec les autres États Membres intéressés, et des organismes du système des Nations Unies ou des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux dotés du statut d'observateur auprès du Comité.

19. Le Groupe de travail plénier a noté que l'Organisation météorologique mondiale (OMM) avait proposé de diriger l'équipe qui serait éventuellement créée pour appliquer la recommandation 3 (Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie mondiale intégrée d'observation (IGOS)) dans l'optique du système des Nations Unies. Compte tenu des activités déjà menées par le partenariat IGOS qui intéressent directement la recommandation 3, le Groupe de travail plénier a convenu qu'il n'était pas nécessaire de créer une équipe. Le Groupe de travail plénier a également convenu qu'il faudrait inviter le partenariat IGOS à présenter ses activités à la quarantième session du Sous-Comité.

20. Le Groupe de travail plénier a noté que la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection avait proposé de diriger les équipes qui seraient éventuellement créées pour appliquer les recommandations 21 (Offrir aux jeunes la possibilité d'approfondir leur connaissance des sciences et techniques spatiales) et 22 (Créer, dans le cadre du Comité, un mécanisme consultatif qui favorise la participation des jeunes à la coopération dans le domaine spatial). Le Groupe de travail plénier a également noté que le Conseil consultatif de la

génération spatiale avait proposé de diriger les équipes qui seraient éventuellement créées pour appliquer les recommandations 22 et 23 (Créer des prix qui récompensent des apports exceptionnels aux activités spatiales). Il a noté en outre que le Conseil consultatif de la génération spatiale avait soumis des propositions concernant les travaux qui pourraient être menés par les équipes chargées de l'application des recommandations 22 et 23.

21. Le Groupe de travail plénier est convenu qu'avant de mettre en place une équipe chargée de la recommandation 21, il faudrait qu'un État Membre ait proposé de diriger cette équipe. Le Groupe de travail est également convenu que la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection pourrait formuler une proposition indiquant les objectifs, le plan de travail d'une éventuelle équipe chargée de cette recommandation, et les produits que celle-ci devrait fournir, et que cette proposition pourrait être soumise pour examen et approbation à la quarante-cinquième session du Comité par l'État Membre intéressé, lequel assurerait la présidence de l'équipe.

22. Le Groupe de travail plénier a noté que l'Autriche avait proposé de diriger l'équipe chargée de la recommandation 22. Il est convenu qu'une équipe chargée de cette recommandation devrait être mise en place sous la présidence de l'Autriche et qu'une proposition indiquant les objectifs, les produits à fournir et un plan de travail serait soumise à la quarante-cinquième session du Comité pour examen et approbation.

23. Le Groupe de travail plénier a prié le Bureau des affaires spatiales d'inviter les États Membres à indiquer s'ils souhaitaient diriger les équipes qui pourraient être créées pour la recommandation 23 et toute autre recommandation restante, ou participer à leurs travaux.

24. Certaines délégations ont déclaré que seuls des États Membres devraient diriger les équipes.

3. Association d'entités non gouvernementales aux équipes

25. Le Groupe de travail plénier a noté que le Comité avait convenu, à sa quarante-quatrième session, que pour chaque recommandation, l'équipe devrait recenser activement des entités non gouvernementales qui pourraient être invitées à participer à ses travaux⁸.

26. Le Groupe de travail plénier a prié les équipes de rendre compte au Comité, à sa quarante-cinquième session, des mesures qu'elles avaient prises pour associer des entités non gouvernementales à leurs activités et du degré de participation de ces entités.

27. Le Groupe de travail plénier a recommandé qu'une réunion d'information soit organisée, avec la participation des présidents des équipes, parallèlement à la quarante-cinquième session du Comité à l'intention des entités non gouvernementales intéressées concernant les activités menées par les équipes. Le Groupe de travail plénier a invité les États qui assurent la présidence des équipes à fournir au Bureau des affaires spatiales, d'ici la mi-avril 2002, une liste d'entités non gouvernementales, assorties de noms de personnes à contacter, qu'il faudrait inviter à cette réunion. Le Groupe de travail plénier a également convenu qu'une réunion d'information similaire pourrait être organisée par les présidents des équipes parallèlement au Congrès mondial de l'espace, qui se tiendra à Houston (Texas, États-Unis) du 10 au 19 octobre 2002.

4. Rapport intérimaire sur l'application des recommandations d'UNISPACE III

28. Le Groupe de travail plénier a noté que tandis que certaines recommandations d'UNISPACE III étaient mises en œuvre par la création d'équipes, certaines autres étaient mises en œuvre par l'examen de points de l'ordre du jour par le Comité et ses organes subsidiaires. À cet égard, le Groupe de travail plénier a rappelé que le Comité, à sa quarante-deuxième session, en 1999, avait révisé la structure des ordres du jour de chacun de ses sous-comités, permettant à ces derniers d'inscrire de nouveaux points de l'ordre du jour examinés soit au titre de plans de travail avec des objectifs précis à atteindre dans un délai donné, soit comme thèmes de réflexion individuels à examiner, en principe, pendant une session^h.

29. Le Groupe de travail plénier a noté que le rapport annuel du Secrétaire général sur l'application des recommandations d'UNISPACE III est présenté chaque année à l'Assemblée générale. Le Groupe de travail plénier a recommandé que le Bureau prépare un rapport actualisé sur ce sujet sous forme de tableau en vue de sa présentation au Sous-Comité scientifique et technique à ses sessions annuelles.

C. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarantième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2003

30. Le Groupe de travail plénier a noté qu'en application de la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique présenterait au Comité sa proposition de projet d'ordre du jour provisoire pour la quarantième session du Sous-Comité, qui se tiendra en 2003.

31. Le Groupe de travail plénier a noté que pendant la trente-neuvième session du Sous-Comité, il a été proposé par les États-Unis, en vue de leur inscription éventuelle à l'ordre du jour de la quarantième session du Sous-Comité, les thèmes de réflexion individuels suivants: a) énergie solaire spatiale; b) utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires; applications des micro/nanosatellites.

32. Le Groupe de travail plénier a recommandé, pour la quarantième session du Sous-Comité, le projet d'ordre du jour provisoire suivant:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Points de l'ordre du jour à examiner au titre des plans de travail:
 - a) Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

(Quatrième année du plan de travail: décision du Sous-Comité scientifique et technique concernant l'adoption ou non de nouvelles mesures au vu des informations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur l'utilisation

- de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.)ⁱ
- b) Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux;
- (Troisième année du plan de travail: élaboration de propositions spécifiques et concrètes et, au besoin, de plans d'action visant à resserrer la coopération interinstitutions dans le domaine de l'exploitation de l'espace au sein du système des Nations Unies et à intensifier l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein du système en général et parmi les organes des Nations Unies en particulier.)^j
- c) Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles;
- (Troisième année du plan de travail: examen, par le Sous-Comité scientifique et technique, des structures mondiales qui permettraient éventuellement d'assurer, en temps réel, la gestion des catastrophes naturelles en utilisant au maximum les systèmes spatiaux existants et prévus.)^k
- d) Débris spatiaux;
- (Deuxième année du plan de travail: le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux présente (au Sous-Comité) ses propositions concernant la réduction des débris spatiaux, établies sur la base d'un consensus entre ses membres; les États Membres examinent les propositions concernant la réduction des débris spatiaux ainsi que les modalités d'approbation de la mise en œuvre de ces propositions.)^l
6. Points/thèmes de discussion à part entière:
- a) Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu, en particulier, des besoins et des intérêts des pays en développement;
- b) Mobilisation de ressources financières pour développer la capacité en matière d'application des sciences et des techniques spatiales;
- c) Utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires.
7. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarantième et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, notamment recensement des thèmes à examiner en tant que points/thèmes de discussion à part entière ou au titre de plans de travail pluriannuels.
8. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
33. Le Groupe de travail plénier a convenu qu'en raison du temps limité imparti aux quarantième et quarante et unième sessions du Sous-Comité, en 2003 et 2004, compte tenu de l'examen par le Sous-Comité des rapports des équipes chargées de l'application des recommandations d'UNISPACE III, la tenue du colloque du Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et de la Fédération internationale d'astronautique (FIA) et du colloque avec l'industrie alternerait chaque année à compter de 2003. En 2003, il serait organisé le colloque du COSPAR et de la FIA, la tenue du colloque avec l'industrie étant suspendue. En 2004, il serait organisé le colloque avec l'industrie, la tenue du colloque du COSPAR et de la FIA étant suspendue. Après cela, la pratique normale consistant à tenir les deux colloques pendant les sessions annuelles du Sous-Comité serait réexaminée. Le Groupe de travail plénier a convenu qu'à sa quarantième session, en 2003, le Sous-Comité devrait inviter les représentants des secteurs d'activité intéressés à présenter des exposés sur quelques thèmes traités par les équipes, avant ces

exposés sur la contribution que ces secteurs pourraient apporter aux travaux de chaque équipe.

34. Le Groupe de travail plénier a recommandé que le COSPAR et la FIA soient invités à organiser, en collaboration avec les États Membres, un colloque qui accueillerait le plus grand nombre possible de participants et porterait sur les applications de la navigation par satellite et leurs avantages pour les pays en développement. Le Groupe de travail plénier a convenu que les colloques se tiendraient pendant la première semaine de la quarantième session du Sous-Comité.

D. Questions diverses

35. Le Groupe de travail plénier a recommandé qu'on le convoque à nouveau à la quarantième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2003.

Notes

^a *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

^b *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément N° 20 et rectificatif (A/56/20) et Corr.1, par. 50 et 55.*

^c *Ibid.*, par. 62.

^d *Ibid.*, par. 57.

^e *Ibid.*, par. 60.

^f *Ibid.*, par. 62.

^g *Ibid.*, par. 60.

^h *Ibid.*, *cinquante-quatrième session, Supplément N° 20 (A/54/20 et Corr.1), annexe I.*

ⁱ A/AC.105/697 et Corr.1, annexe III, appendice.

^j A/AC.105/736, annexe II, par. 40.

^k A/AC.105/736, annexe II, par. 41.

^l A/AC.105/761, par. 130.

Appendice I

Déclaration qui pourrait être présentée au Sommet mondial pour le développement durable

I. Aperçu des avantages offerts par les activités spatiales qui pourraient être pris en compte

Synthèse

1. Les activités spatiales contribuent à la mise en place d'un monde durable dans lequel les choses nécessaires à la vie restent en général disponibles et où l'amélioration de la qualité de la vie donne lieu à des efforts permanents pour assurer la durabilité.
2. Les sciences et techniques spatiales ainsi que leurs applications renforcent les efforts déployés par l'humanité pour promouvoir de diverses manières le développement durable.
3. Lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), qui s'est tenue en 1999, les États participants ont défini différentes manières dont les applications spatiales pourraient promouvoir la condition humaine.
4. La résolution intitulée "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain", qui a été adoptée à l'unanimité lors d'UNISPACE III puis approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68, énonce une stratégie globale pour traduire dans les faits les possibilités offertes par les applications spatiales de créer les conditions propres à un développement durable.
5. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique prend des mesures pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III avec le concours des équipes composées d'États Membres, d'entités du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales désireuses d'exécuter les travaux nécessaires pour obtenir, dans les prochaines années, des résultats tangibles.
6. Les sciences et techniques spatiales peuvent sensiblement contribuer à réaliser les objectifs du Sommet mondial pour le développement durable et à relever les défis que représentent l'amélioration des conditions de vie des populations et la conservation des ressources naturelles dans un monde caractérisé par la croissance démographique, laquelle implique un besoin accru en aliments, en eau, en logement, en installations sanitaires, en énergie, en services de santé et en sécurité économique.

Améliorer la connaissance de la Terre et de son environnement

7. Parallèlement à l'utilisation des techniques de modélisation, les satellites peuvent permettre l'observation synoptique, permanente et à long terme du monde,

qui est nécessaire pour mieux comprendre le système terrestre, afin d'aborder, notamment, les questions suivantes: a) l'influence du Soleil sur l'environnement de la Terre; b) le changement climatique mondial; et c) l'impact des activités anthropogéniques et de la modification de la couche d'ozone sur l'environnement et la santé humaine.

Protéger l'environnement et gérer les ressources naturelles

8. Les prévisions météorologiques, les prévisions climatiques, la gestion des catastrophes et la gestion des ressources de la Terre sont des domaines où la télédétection contribue avec succès à améliorer la condition humaine.

9. De plus en plus, les satellites fournissent d'importantes informations en matière d'alerte rapide et de gestion des effets des catastrophes, ainsi que des données qui jouent un rôle utile dans la gestion de l'agriculture, de la sylviculture, des minéraux, des ressources en eau et de la pêche.

Faciliter les communications et réduire le déficit d'information

10. L'infrastructure de l'information est un élément essentiel du développement de tout pays et les techniques spatiales offrent un puissant moyen de rassembler des informations et de les communiquer rapidement et efficacement sur de vastes territoires et dans des régions isolées.

11. Les services par satellite nouvellement proposés ou améliorés sont notamment les suivants: téléphonie mobile, transmission de données, imagerie, vidéoconférence, radiodiffusion audionumérique, multimédia et accès mondial à Internet.

12. Parmi les multiples applications, on citera l'apprentissage à distance et la télémedecine, qui offrent des possibilités éducatives et des services sanitaires et médicaux essentiels, en particulier dans les zones rurales et isolées.

13. Les communications par satellite peuvent offrir un moyen de communications essentiel dans le cadre des activités d'atténuation des effets des catastrophes et des opérations de secours en cas de catastrophe, et il est important qu'un plus grand nombre d'États ratifient la Convention de Tampere de 1998 sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe ou y adhèrent.

Utiliser les capacités de localisation pour améliorer la sécurité et le développement humains

14. Les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) font de plus en plus partie intégrante de l'infrastructure qui sous-tend nos activités quotidiennes, de sorte qu'ils peuvent être considérés comme un service d'utilité publique.

15. Les signaux émis par les GNSS sont utilisés pour améliorer la sécurité et la commodité des transports par terre, mer et air.

16. Les GNSS qui sont extrêmement précis assurent une couverture mondiale, ont une capacité tous temps et sont opérationnels à grande vitesse, permettent également d'appuyer et d'améliorer une vaste gamme d'activités comme les télécommunications, les systèmes d'alimentation en énergie, la cartographie et la topographie, l'agriculture, la prévention et la répression de la criminalité ainsi que les secours d'urgence et la réduction des effets des catastrophes.

Retombées et avantages commerciaux des activités spatiales

17. Les produits et services dérivés des techniques spatiales ont amélioré la qualité de la vie dans le monde entier, d'innombrables manières.

18. La recherche-développement dans le domaine des activités spatiales favorise les innovations et les intègre dans de nombreux secteurs des technologies de pointe, comme les logiciels et matériels, l'électronique et les matériels de pointe, les télécommunications et les sciences de la santé.

19. D'autres grands bénéficiaires de l'investissement dans les techniques spatiales et de leurs retombées sont notamment les suivants: les transports, les mécanismes de surveillance de l'environnement, la sécurité publique, et l'informatique et les technologies de l'information, qui englobent divers aspects du développement durable.

Améliorer la connaissance et renforcer les capacités

20. Par l'intermédiaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires ainsi que du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat, les États Membres déploient des efforts concertés pour valoriser les ressources humaines en leur inculquant les connaissances et les compétences appropriées, notamment en ce qui concerne la gestion des projets de formation, en particulier dans les pays en développement, l'objectif étant d'utiliser et de mettre à profit les sciences et techniques spatiales.

21. Un élément déterminant des mesures prises pour renforcer ces capacités dans les pays en développement est la mise en place, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, de centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales et du Réseau d'institutions d'enseignement et de recherche en sciences et techniques spatiales pour l'Europe centrale, orientale et sud-orientale.

II. Recommandations qui pourraient être présentées au Sommet mondial

22. Les délégations au comité préparatoire du Sommet et au Sommet mondial pour le développement durable sont invitées:

a) À reconnaître la grande importance des activités spatiales pour la fourniture de services opérationnels et d'information à l'appui du développement durable;

b) À tenir compte des progrès réalisés dans les capacités et la faculté d'adaptation des activités spatiales depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992;

c) À demander aux organisations s'intéressant à l'espace, par l'intermédiaire de leurs États membres, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, d'autres entités compétentes et du secteur privé de mener des activités spatiales de nature à appuyer le développement durable;

d) À considérer que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est un centre de liaison à même de coordonner et d'assurer la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales et que le Comité offre une tribune appropriée pour lancer des initiatives mettant à profit les techniques spatiales afin de mettre en œuvre les recommandations du Sommet mondial pour le développement durable et leur donner suite;

e) À demander que soit instaurés une coordination et un dialogue étroits entre les décideurs associés au suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique afin que les activités spatiales contribuent effectivement à la réalisation des objectifs du Sommet mondial;

f) À demander au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique d'examiner les recommandations du Sommet mondial pour le développement durable et de recenser les moyens à mettre en œuvre pour que les activités spatiales puissent appuyer ces recommandations.

III. Calendrier et procédures à suivre pour présenter la déclaration

23. Le calendrier et les procédures concernant la présentation de la déclaration sont exposés ci-après:

a) À sa trente-neuvième session en 2002, le Sous-Comité scientifique et technique décidera du plan général de la déclaration à présenter à la quatrième session du Comité préparatoire du Sommet;

b) Les États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique seront invités à fournir des contributions supplémentaires d'ici à la fin du mois de mars 2002 afin que la déclaration puisse être finalisée avant la fin du mois d'avril 2002;

c) La déclaration sera prononcée [par le Président du Sous-Comité scientifique et technique] lors de la quatrième session du Comité préparatoire du Sommet [et par le ministre d'un État Membre participant au Comité préparatoire, lequel sera une réunion de niveau ministériel], prévue à Jakarta du 27 mai au 7 juin 2002;

d) Les États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique seront invités à formuler toute observation complémentaire qu'ils souhaiteraient faire sur la déclaration destinée à la quatrième session du Comité préparatoire du Sommet, afin d'en affiner le texte qui sera prononcé par le

Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique au nom du Comité lors du Sommet mondial pour le développement durable;

e) À sa quarante-cinquième session, en juin 2002, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique finalisera le texte de la déclaration;

f) La déclaration sera prononcée lors du Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir à Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 4 septembre 2002.

Appendice II

Modèle de rapport d'une équipe

Équipe chargée de l'application de la recommandation ____	
<i>État(s) dirigeant l'équipe</i>	
<i>Membres</i>	<i>États:</i> <i>Organisations:</i>
<i>Objectifs</i>	
<i>Structure</i>	
<i>Principaux produits prévus</i>	
<i>Plan de travail (mises à jour)</i>	
<i>Activités entreprises après la trente-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2002</i>	
<i>Mesures prises pour encourager la participation d'entités non gouvernementales</i>	

Annexe III

Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace

1. À sa 561^e séance, le 25 février 2002, le Sous-Comité scientifique et technique a reconvoqué son Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
2. À la 1^{re} séance du Groupe de travail, le 25 février 2002, le Président a rappelé les tâches qui étaient confiées à ce dernier et le plan de travail approuvé par le Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-cinquième session (A/AC.105/697, annexe III, appendice).
3. Le Groupe de travail était saisi d'une note du Secrétariat intitulée "Recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux" (A/AC.105/770 et Add.1).
4. Le Groupe de travail était également saisi d'un projet de son rapport qui devrait être établi et présenté au Sous-Comité scientifique et technique conformément au plan de travail (A/AC.105/C.1/L.256 et Add.1).
5. Sur la base du projet de rapport mentionné au paragraphe 4 ci-dessus et des observations formulées par les délégations au cours de ses débats, le Groupe de travail a finalisé et adopté son rapport au Sous-Comité scientifique et technique intitulé "Examen de documents internationaux et de procédures nationales pouvant présenter un intérêt pour les utilisations pacifiques des sources d'énergie nucléaires dans l'espace" (A/AC.105/C.1/L.256/Rev.1)*.
6. À sa 11^e séance, le 7 mars 2002, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

* Le document sera publié sous la cote A/AC.105/781.